

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2124

12 septembre 2011

SOMMAIRE

Agalux Investment Company S.A.	101951	Tiger Cats Investment, S.à r.l.	101937
Agalux Management Company S.A.	101952	Timberland Luxembourg Finance S. à r.l.	101937
Alpha Private Equity Fund 6 (SCA) SICAR	101906	Topstory Finance S.A. - SPF	101938
Cauvin Strategies S.A.	101952	Tower 3 S.à r.l.	101943
Contere	101951	Tradimus S.à r.l.	101938
GARAGE PICARD, société à responsabili- té limitée	101952	TSS Luxembourg I S.à r.l.	101943
Helsinki Investment S.à r.l.	101952	TSS Luxembourg I S.à r.l.	101943
KAA S.à r.l.	101947	Tycoon Company S.A.	101944
Saint-Paul Luxembourg S.A.	101906	Tycoon Holding S.A.	101944
Satine International S.A.	101935	United International Management S.A. .	101944
School 2 S.à r.l.	101906	Unitrans S.A.	101944
School 3 S.à r.l.	101906	Upsilon Informatique S.A.	101944
Selargius S.A.	101935	UVB Universal-Bau S.à r.l.	101945
Silvretta Investment S.A.	101935	Value Opportunities Fund S.A.	101945
Simatrade S.A.	101935	Ventinori GP S.à r.l.	101950
SIT MOBILE Luxembourg	101935	Verim S.A.	101945
SN Luxco S.à r.l.	101936	Victoria Capital Holdings S.A.	101945
Sodalis SA	101936	Viewfield Holding S.A.	101946
Sofinim Lux	101936	Vinia S.A.	101946
Solar-Center S.à r.l.	101936	Vins et Terroirs S.A.	101946
SOLIDUS Invest S.A.	101937	WAGNER GmbH Heizung-Klima-Sanitär	101946
SRX LUX S.à r.l.	101937	Wartheplatz Berlin S.à r.l.	101946
Sygest S.à r.l.	101937	World Fuel Services Finance Company S.à r.l.	101947
Talpa	101938	Yeto Holding S.A.	101947
Technoconsult2 S.A.	101938	Yperesia S.à r.l.	101951
Technoconsult3 S.A.	101943	Yveedec Nerolf Associates SA	101949
Tegeler Hoefe Berlin S.à r.l.	101937	Yveedec Nerolf Associates SA	101950
Texmat S.A.	101943		
The UBK Pepp Lux S.à r.l.	101942		

School 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100381/10.

(110114227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

School 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100382/10.

(110114226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Saint-Paul Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 147.973.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100394/10.

(110114605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Alpha Private Equity Fund 6 (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.613.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty first day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary public residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, a private limited company (société à responsabilité limitée - S.à r.l.) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the registration of which before the Luxembourg trade and companies register is still pending;

here represented by Me Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 31st May 2011.

MPM Advisors, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg having its registered office at 26 A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Me Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 31st May 2011

Such power of attorneys, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

Title I - Definitions - Denomination - Form - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. Definitions. The following capitalized terms used in the present articles of association (the Articles) shall have the following meanings:

1915 Law	the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time
2004 Law	the Luxembourg law dated 15 June 2004 on the société d'investissement en capital à risque, as amended from time to time
Accounting Date	31 December 2011 and 31 December in each year thereafter or such other date as the General Partner may determine and notify to the Shareholders or, in the case of the final Accounting Period of the Company, the date when the Company is ultimately terminated (i.e. its liquidation is closed)
Accounting Period	a period ending on and including an Accounting Date and beginning on the date of incorporation of the Company or on the day following the preceding Accounting Date (as the case may require)
Administrative, Registrar and Transfer Agent	State Street Services (Luxembourg) S.A. a Luxembourg public limited company (société anonyme) having its registered office at 6 Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88409 or any other entity which may succeed it as administrative, registrar and transfer agent of the Fund as approved by the CSSF
Advisers	the employees of the Local Advisers, and any person who may join the Local Advisers in the future
Affiliate	any corporation which in relation to the person concerned (if a corporation) is a direct or indirect holding company or a direct or indirect subsidiary of any such holding company; where the person concerned is an individual or a firm or other unincorporated body the expression "Affiliate" shall mean any corporation or partnership or other unincorporated body directly or indirectly controlling, controlled by or under common control with such person (for these purposes, "control", in relation to any such corporation, means the power of such person to secure (i) by means of the holding of shares or the possession of voting power in or relation to such corporation or any other corporation or (ii) by virtue of any powers conferred by the charter documents or other documents or agreements regulating such corporation or any other corporation that the affairs of any such corporation are conducted in accordance with the wishes of such person; and "control" in relation to any such partnership or other unincorporated body, means (x) the right to manage its affairs as general partner or manager or (y) the right to a share of more than onehalf of its assets, or of more than onehalf of its income)
Affiliate Shareholder	The General Partner, Local Advisors or any Shareholder which is, or which is an Affiliate of the General Partner or the Local Advisors
Articles	the present articles of association of the Company
Business Day	a day (not being a Saturday or Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg
Capital Contribution	in respect of each Shareholder, the aggregate amount (denominated in Euros) contributed to the capital of the Company by such Shareholder, which shall be equal to one (1) per cent of the Commitment of each Class A Shareholder and Class B Shareholder and 100 percent of the Commitment of each Class C Shareholder
Capital Proceeds	amounts determined by the General Partner to be in the nature of capital proceeds and available for distribution by the Company or, as the case may be, already distributed by the Company, including the value attributed by the General Partner to any assets of the Company distributed in specie in accordance with these Articles
Class A Shareholder	any person who has or will become (as the context requires) a holder of Class A Shares by subscribing for, or by acquiring Class A Shares
Class A Shares	the class A shares issued by the Company as set out in article 6 of these Articles
Class B Shareholder	any person who has or will become (as the context requires) a holder of Class B Shares by subscribing for, or by acquiring Class B Shares
Class B Shares	the Class B Shares issued by the Company as set out in article 6 of these Articles
Class C Shareholder	any person who has or will become (as the context requires) a holder of Class B Shares by subscribing for, or by acquiring Class B Shares
Class C Shares	the Class C Shares issued by the Company as set out in article 6 of these Articles
Code	the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended from time to time

Commitment	with respect to each Shareholder, its interest (denominated in Euros) in the Company equal to the aggregate amount it has agreed to invest in the Company as set forth in such Shareholder's Subscription Agreement to the Company (whether or not such amount has been paid-in in whole or in part and whether or not it has been repaid to the Shareholder in whole or in part), comprising (i) a capital contribution (subscribed on such Shareholder becoming a Shareholder) and (ii) in the case of the Class A Shareholders and Class B Shareholders, a Share Premium to be paid in one or several instalments as drawn down by the General Partner
Company	Alpha Private Equity Fund 6 (SCA) SICAR being the SICAR described in these Articles and the activities and operation of which shall be governed by the terms and conditions of these Articles and the Prospectus of the Company
Company Assets	all of the assets of the Company
CSSF	the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier (Financial Sector Supervisory Commission)
Custodian	the custodian of the Company
Custodian Agreement	the custodian agreement entered into between the Custodian and the Company
Drawdown Notice	a notice given to the Shareholders by the General Partner in such a form as the General Partner may determine from time to time
ERISA	the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974 (or any successor legislation thereto), as amended from time to time; provided that, with respect to any Shareholder which is a "governmental plan" within the meaning of Section 3(32) of ERISA, any reference to ERISA shall be deemed to include a reference to state laws and regulations applicable to such Shareholder that are comparable to ERISA
EURIBOR	the offered rate per annum for one month deposits denominated in Euros, as published by Telerate or Reuters at or about 11:00 am on the first day of the relevant period, provided that if, for any reason, EURIBOR cannot be determined as aforesaid, EURIBOR shall be determined by the General Partner by taking the average of the offered rates quoted to the General Partner by three major banks active in the Euro interbank market in London, selected by the General Partner
Final Closing Date	the earliest of (i) the date which is six months from the Initial Closing Date, and (ii) the date on which the aggregate amount of Commitments of Shareholders who are not Affiliate Shareholders equals seven hundred and fifty million euro (EUR 750,000,000), as determined by the General Partner; in the event that the Company is not fully subscribed at the end of the initial six-months period, the Final Closing Date may be extended by the General Partner for an additional period not to exceed three months
First Drawdown	the meaning given in article 8
First Drawdown	Date the meaning given in article 8
First Investment Drawdown	the date as specified in a Drawdown Notice on which each Shareholder will be required to pay in a drawdown of its Commitment in order to fund the first investment by the Company
Date	
General Meeting of the Shareholders	the general meeting of the Shareholders convened from time to time, subject to any such quorum and voting requirements as set forth in the 1915 Law, these Articles and the Prospectus
General Partner	Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, or its successor at a particular time, as managing general partner (associé-gérant- commandité) of the Company
Income Proceeds	amounts determined by the General Partner to be in the nature of income proceeds and available for distribution by the Company to the Shareholders or (as the case may be) already distributed by the Company
Indemnified Individual	any officer, director, shareholder, agent, member, adviser, consultant, partner or employee of the General Partner, the Local Advisers or any of their respective Affiliates, or any Nominated Director
Indemnified Person	the General Partner, or any person who shall be or become a general partner of the Company, the Local Advisers, the Advisers and their respective Affiliates
Independent Auditor	the independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company as may be appointed as such from time to time by the Company

Initial Closing Date	1 June 2011 or such later date as may be determined by the General Partner
Interest	the interest of a Shareholder in the Company, including its Shares, its Commitment and all other rights of such Shareholder under these Articles and the Prospectus
Investment Advisers Act	The United States Investment Advisers Act of 1940, as amended from time to time
Investment Company Act	the United States Investment Company Act of 1940, as amended from time to time
Investment Policy	the investment objective of the Company as set out in the Prospectus
Local Advisers	APEF Advisory Company S.A.M., Alpha Associés Conseil S.A.S., Alpha Associati S.r.l, and/or such other local advisers as the General Partner may appoint to advise the Company
Management Charge	an amount paid to the General Partner as a priority share of profits as set forth the Prospectus
Management Share or Class D Share	the unlimited management share issued by the Company to the General Partner in its capacity as “associé commandité”
Nominated Director	Any person nominated by the General Partner, the Local Advisers or such Affiliates to be a director of any company in which the Company holds an investment
Outstanding Commitment	in relation to a Shareholder, the amount of its Commitment which, at the relevant time, has been drawn down and paid in and has not been repaid (or deemed to be repaid or otherwise reduced) as set forth in the Prospectus
Parallel Funds	any additional entities which may be established for tax, regulatory, or other reasons under agreements substantially similar to the Prospectus
Portfolio Company	any body corporate, association, partnership or other collective investment scheme or other entity wheresoever established, incorporated or resident, in or in respect of which the Company holds Portfolio Investments
Portfolio Investment(s)	investments acquired by the Company (either directly or indirectly through one or more Investment Holding Companies), including but not limited to shares, bonds, debentures, convertible loan stock or other securities of and loans (whether secured or unsecured) made to any body corporate or other entity and interests or participations in a limited partnership, as further described in the Prospectus
Prospectus	the prospectus of the Company for the time being in force, as amended from time to time pursuant to its terms and in accordance with the applicable laws of Luxembourg
Quarter Date	each of 31 March, 30 June, 30 September and 31 December
Register	the shareholders register of the Company
Shares	the shares issued by the Company and representing the capital of the Company
Share Premium	in respect of each Shareholder (other than the Class C and Class D Shareholders), the aggregate amount (denominated in Euros) agreed to be contributed to the Company by such Shareholder pursuant to clause 8 hereof (whether or not such amount has been contributed in whole or in part and whether or not it has been repaid to the Shareholder in whole or in part), which shall be equal to 99 per cent of the Shareholder’s Commitment and which shall be paid in one or several instalments as drawn down by the General Partner
Shareholder	any person who becomes a Class A Shareholder, Class B Shareholder, or Class C Shareholder by signing a Subscription Agreement and any Substitute Shareholder who acquires rights and assumes obligations in succession to a Shareholder (for so long as such person or Substitute Shareholder remains a Shareholder)
Shareholders’ Ordinary Consent	the written consent of the Shareholders (excluding the Affiliate Shareholders) representing more than 50 per cent of issued and outstanding Shares of the Company (excluding shares of the Affiliate Shareholders), it being understood that such written consent may consist of one or more documents in like form, each being signed by the foregoing consenting parties
Shareholders’ Special	Consent the written consent of the Shareholders (excluding the Affiliate Shareholders) representing more than 70 per cent of issued and outstanding Shares of the Company (excluding the shares of the Affiliate Shareholders), it being understood that such written consent may consist of one or more documents in like form, each being signed by the foregoing consenting parties
SICAR	société d’investissement en capital à risque within the meaning of the 2004 Law
Subscription Agreement	in relation to any person who commits to subscribe for Shares, the agreement entered into between the Company and such person under which that person agrees to subscribe for Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares

Subsequent Shareholder	a Shareholder admitted after the Initial Closing Date as described in the Prospectus or any Shareholder who increases its Commitment (provided however that in the latter case such Shareholder shall only be a Subsequent Shareholder in respect of its increased Commitment)
Substitute Shareholder	a person admitted pursuant to article 12 of these Articles as a Shareholder as the successor to all, or part of, the rights and liabilities of a Shareholder in respect of such Shareholder's Interest in the Company
Transfer	has the meaning given in article 12 of these Articles
Undrawn Commitment	in relation to a Shareholder, the amount of its Commitment which, at the relevant time, remains available for drawdown
Valuation Date	31 December of each year and any other date determined by the General Partner
Well-Informed Investors	has the meaning given in article 9 of these Articles

Art. 2. Denomination and Form. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as a investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the name of "Alpha Private Equity Fund 6 (SCA) SICAR", which will be governed by the 1915 Law, the 2004 Law and the present Articles.

All documents drafted by the Company and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company followed by "société en commandite par actions sous forme de société d'investissement en capital à risque", the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg trade and companies register.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is to invest its assets in securities and other assets representing risk capital within the broadest possible meaning permitted under article 1 of the 2004 Law in order to provide its shareholders with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk they incur in this respect.

The investment objectives and strategy for the Company are more fully described in the Prospectus of the Company.

The Company may invest primarily in mid-cap companies through LBO-LMBO-type transactions as well as growth capital transactions (including companies already listed on a recognized stock market) to the extent such investments represent risk capital investments, each time in accordance with the 2004 Law and CSSF circulars issued from time to time including for the avoidance of doubt, the CSSF Circular 06/241.

The Company will manage the Investments with a view to adding value to the assets of the Company.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant to any body corporate, association, partnership or other collective investment scheme or other entity or person wherever established, incorporated or resident, in which the Company proposes to make or holds, directly or indirectly, an Investment, or any other company associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed; in particular, the Company may borrow money from third parties or from its Shareholders for the funding, completion, refinancing of an Investment, or to cover any of its expenses.

The Company may enter into, make and perform all contracts, agreements and undertakings and engage in all activities and transactions as may in the opinion of the General Partner be necessary or advisable in order to carry out the foregoing purposes and objectives, subject to and in accordance with the provisions of the Prospectus.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner subject to prior CSSF consent

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Shareholders Special Consent.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with foreign countries, the registered office may be provisionally transferred to a foreign country until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the nationality of the Company which will, notwithstanding such transfer, remain a Luxembourg incorporated company. The decision as to the transfer of the registered office to another country will be made by the General Partner.

The Company may have other offices and branches in Luxembourg and subsidiaries either in Luxembourg or abroad.

Art. 5. Duration. The Company is constituted for a ten (10) year period from the First Investment Drawdown Date.

The term of the Company may be extended by the General Partner by three (3) additional one (1) year periods with a Shareholders' Special Consent.

Title II - Capital - Shares - Shareholders

Art. 6. Share Capital. The Company has adopted a variable share capital structure meaning that the share capital of the Company shall equal the value of the Company Assets determined in accordance with article 15 of these Articles.

The Share capital of the Company is expressed in Euros and is represented by the following classes of Shares:

(a) a Management Share or Class D Share to be subscribed at the time of incorporation of the Company by the General Partner as unlimited shareholder (associé - gérant commandité) of the Company and which entitles the General Partner to receive the Management Charge;

(b) class „A' Shares ("Class A Shares") are the shares without par value to be subscribed by ordinary investors in their capacity as limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Company in accordance with the provisions of the Prospectus;

(c) class „B' Shares ("Class B Shares") are the shares without par value to be subscribed directly or indirectly by members of the Investment Team in their capacity as limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Company in accordance with the provisions of the Prospectus; and

(d) class „C' Shares ("Class C Shares") are the shares without par value to be subscribed by the General Partner and which entitle the General Partner to the carried interest in the Company.

The Company is incorporated with a subscribed capital of thirty-one thousand Euros (€ 31,000), consisting of one (1) Management Share to the General Partner with no nominal value, 30,998 (thirty thousand nine hundred and ninety-eight) Class C Shares with no nominal value and one (1) Class B Shares with no nominal value.

Each Class A Share and Class B Share will require its holder to make a Capital Contribution of €1 and to pay in a further Share Premium of €99 at the sole discretion of the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus. Each Class C Share will require its holder to make a Capital Contribution of €1. The General Partner will be required to make a Capital Contribution of €1 for the Management Share.

The Class B Shareholders will subscribe, on or before the Final Closing Date, for Class B Shares in the proportion of 6.16667 Class B Shares for 100 Class A Shares subscribed by the Class A Shareholders.

The Class C Shareholders will subscribe, on or before the Final Closing Date, for a number of Class C Shares corresponding to 25% of the aggregate Capital Contributions of all Class A Shares to be fully paid upon subscription.

The General Partner may create additional classes of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the 1915 Law.

The minimum subscribed share capital of the Company increased by the Share Premium, which must be achieved within twelve (12) months as from the date on which the Company has been authorised as a SICAR, is one million Euros (EUR 1,000,000) as required by the 2004 Law.

Art. 7. Issuance of Shares. Persons may be admitted as Shareholders by the General Partner at any time up to and including the Final Closing Date (or such later date designated by the General Partner) provided that they each sign and deliver to the General Partner a Subscription Agreement. The General Partner's acceptance of a Subscription Agreement and the receipt by the Company of the applicant's first drawdown and constitute the applicant as a Shareholder of Company and, following such acceptance and receipt by the Company of the applicant's first drawdown, the applicant shall have all the rights and shall comply with all the obligations of a Shareholder set out in the Prospectus and the Articles. Except as provided for in the Prospectus no further person may be admitted as a Shareholder after the Final Closing Date.

All further subscription matters are detailed in the Prospectus.

No further Management Share/Class D Share shall be issued.

Unless otherwise provided for herein or in the Prospectus, no preferential subscription rights shall apply.

Art. 8. Commitments of Shareholders. Each Shareholder will commit an amount (in Euros) to be drawn by the General Partner at its discretion to invest in a Portfolio Investment or potential Portfolio Investment, or to pay fees and expenses or other obligations as set forth in the Prospectus.

Each Shareholder shall contribute a portion of its Commitment as determined by the General Partner (the "First Drawdown") on or before the First Drawdown Date. In consideration of the payment of the First Drawdown, the Company shall issue all Class A, Class B and Class C Shares subscribed for. The First Drawdown payment in relation to the Class A and Class B Shares shall be allocated first to the share capital of the Class A and Class B Share and then to the Share Premium associated with such Shares. The First Drawdown payment in relation to the Class C Shares shall be allocated exclusively to the share capital of the Class C Shares.

Drawdowns will be called, in accordance with the provisions of the Prospectus, by the General Partner in aggregate up to the amount of Shareholders' Commitment.

In consideration of the payment of each Further Drawdown by the Class A Shareholders and Class B Shareholders, the Share Premium of the Class A Shares and Class B Shares (or the relevant sub-classes as the case may be) shall be paid up proportionately to the amount of the Further Drawdown paid by the Class A and Class B Shareholders. In consideration

of the payment of each Further Drawdown by the Class C Shareholders, the share capital of the Class C Shares shall each be paid up proportionately to the amount of the Further Drawdown paid by the Class C Shareholders.

If any Shareholder fails to pay to the Company any amount required to be paid to the Company, the General Partner will be entitled to pursue one or more remedies as set forth under article 14 of these Articles.

Art. 9. Shareholders. Holding Shares of the Company is exclusively restricted to "Well-Informed Investors" within the meaning of article 2 of the 2004 Law.

The General Partner shall have the power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose notably of ensuring that (i) no Shares in the Company are acquired or held by (a) any person in breach of these Articles, the Prospectus, the law or requirement of any country or governmental authority, or (b) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered.

For that purpose the General Partner may:

a) decline to issue any Share and decline to register any transfer of a Share where it appears to it that such registration of action or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Share being held by a person who is precluded from holding Shares of the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests or will rest in a person who is precluded from holding Shares of the Company; and

c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding Shares of the Company is a legal or beneficial owner of Shares or holds Shares, cause the Company compulsorily to repurchase from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the manner specified in article 13 of these Articles.

Art. 10. Form of Shares / Register of Shareholders. Shares will only be issued in registered form.

All issued Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the Administrative, Registrar and Transfer Agent in the name of the Company. Such register shall contain the name, residence and legal address or registered office of each Shareholder, as communicated to the Company, the number and class of Shares held by it and, if applicable, their date of transfer. Transfer of ownership will become effective only after its entry in the Register.

The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences its right of ownership on such Shares. The Shareholder shall receive a written confirmation of its shareholding. Certificates representing the Shares will only be issued upon request of the Shareholder at the requesting Shareholder's expense and shall be signed by the General Partner.

The Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per Share.

Art. 11. Voting Rights. Except as set out in the Prospectus in relation to a Shareholders' Ordinary Consent and a Shareholders' Special Consent, each Share grants the right to one (1) vote at every General Meeting.

Unless otherwise provided in these Articles, the consent of the General Partner is required in order for a Shareholder's resolution to be validly adopted.

Art. 12. Transfer of Shares.

Transfer of the Management Share

The General Partner shall not sell, assign, transfer, exchange, pledge, encumber or otherwise dispose of all or any part of its Management Share or any of its rights and obligations as a general partner, other than to an Affiliate of the General Partner (whereupon in the case of an assignment or transfer, such Affiliate shall become the managing general partner in place of the transferor), or voluntarily withdraw as the managing general partner of the Company, without the approval of Shareholders by a Shareholders' Special Consent and with the approval of the CSSF and the Prospectus will be updated accordingly.

In the event of a transfer of its Management Share as a General Partner of the Company its assignee or transferee shall be substituted in its place and admitted to the Company as a general partner of the Company pursuant to applicable law and with the prior consent of the CSSF. Immediately thereafter, such substituted general partner is hereby authorized to and shall continue the business of the Company.

Transfer by Shareholders

1.2 No sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (including the granting of any participation) (each a

"Transfer") of all or any part of any Shareholder's Interest or Shares,

whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Affiliate or by operation of law), shall be valid or effective except with the prior written consent of the General Partner which consent shall not be unreasonably withheld or delayed; except that no such consent shall be required with respect to Transfers:

(i) to an Affiliate of an existing Shareholder provided however that no Transfer shall be valid without the consent of the General Partner (which consent can be given or withheld in its sole and absolute discretion) if it is undertaken as a series of Transfers which would result in the ultimate transferee not being an Affiliate of the original transferor; or

(ii) to a replacement trustee or replacement trustees of an existing Shareholder which holds its interest on trust for one or more beneficial owners provided that there is no change in beneficial ownership; or

(iii) to any custodian or nominee of an existing Shareholder provided there is no change in beneficial ownership;

1.3 Notwithstanding the above, no Transfer of all or any part of any Shareholder's Interest or Shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of the following apply:

(i) the transferee is not a Well-Informed Investor;

(ii) such Transfer would result in a violation of applicable laws, including United States Federal or State securities laws, Luxembourg laws on transferable securities or any term or condition of these Articles or the Prospectus;

(iii) as a result of such Transfer, the Company or any Parallel Fund would be required to register as an investment company under the Investment Company Act or the General Partner or any of its affiliates or associates would be required to register as investment advisers under the Investment Advisers Act;

(iv) such Transfer would cause the Company to be disqualified or terminated as a SICAR (including for applicable tax purposes), but only if such would result in material adverse tax consequences to the Shareholders or the partners of any Parallel Fund;

(v) such Transfer would result in the assets of the Company or any Parallel Fund being treated as "plan assets" under ERISA;

(vi) such Transfer would constitute a transaction effected through an "established securities market" within the meaning of the United States Treasury Regulations promulgated under section 7704 of the Code or otherwise would cause the Company to be a "publicly traded partnership" within the meaning of section 7704 of the Code, or would cause there to be more than 100 Shareholders (as determined under the Treasury Regulations promulgated under section 7704 of the Code). For purposes of determining the number of Shareholders under this article, a person (a "beneficial owner") owning an interest in a partnership, grantor trust or S corporation for United States Federal income tax purposes (a "flow-through entity") that owns directly, or through other flow-through entities, an Interest, is treated as a Shareholder if (X) substantially all of the value of the beneficial owner's interest in the flow-through entity is attributable to the flow-through entity's direct or indirect interest in the Company and (Y) a principal purpose in using the tiered arrangement is to permit the Company to have not more than 100 Shareholders; or

(vii) the Transfer might create a regulatory or tax problem for the General Partner, the Local Advisers, their respective Affiliates or any of the Shareholders (and the transferring Shareholder agrees that it will reimburse any costs incurred by the General Partner in relation to obtaining an opinion of counsel in this regard).

For the purposes of determining whether any proposed Transfer breaches any provisions above the General Partner shall be entitled to require, as a condition of registering any Transfer or giving consent to any Transfer, that any proposed Substitute Shareholder either (at the General Partner's discretion) provide to the General Partner an opinion of counsel (such counsel and opinion to be in a form reasonably satisfactory to the General Partner) or a certificate of an authorized officer of the proposed Substitute Shareholder that the proposed Transfer does not breach any of the provisions of this article. The General Partner shall be entitled to rely on such opinion or certificate for the purposes of determining whether any proposed Transfer breaches any of the provisions of this article.

Position of Substitute Shareholders

Each Substitute Shareholder shall be bound by all the provisions of these Articles and the Prospectus and, as a condition of registering any Transfer or giving its consent to any Transfer to be made in accordance with the provisions of this article 12, the General Partner shall require (and the transferring Shareholder shall take all necessary steps to ensure) that the proposed Substitute Shareholder acknowledges, in such written form as may be required by the General Partner, its assumption (in whole or, if the substitution is in respect of part only, in the proportionate part) of the obligations of the transferring Shareholder by agreeing to be bound by all the provisions of these Articles or the Prospectus and becoming a Shareholder and undertakes to indemnify the Company and the General Partner in respect of any liabilities, obligations, legal costs, taxes and expenses associated with or arising directly or indirectly as a result of such Transfer.

The Substitute Shareholder shall not become a Shareholder and none of the Company or the General Partner shall incur any liability to any person for allocations and distributions made in good faith to the transferring Shareholder until:

(a) the written instrument of transfer has been received by the Company and recorded in its books and the effective date of the transfer has passed; and

(b) the General Partner has confirmed that the proposed transferee has, in the General Partner's view, supplied the necessary information to allow the General Partner to comply with any applicable anti-money laundering requirements relating to the admission of the proposed transferee as a Shareholder in the Company.

Provided that the Substitute Shareholder has acknowledged its assumption of the obligations of the transferring Shareholder the General Partner shall, on behalf of all of the Shareholders, be authorized (but shall not be obliged) to release

any Shareholder who is making a Transfer for any further obligations in respect of the Interest or Share which is the subject of such Transfer.

No Dissolution of Company

The Transfer of any Interest or Share or any part thereof under this article or the withdrawal of any Shareholder or the admission of any new Shareholder shall not cause the dissolution of the Company.

Assignment of Interests or Shares in violation of this article

No transfer of an Interest or Share in violation of this article shall be valid or effective, and the Company shall not recognize the same, for the purposes of making distributions of Capital Proceeds or Income Proceeds or reductions of Outstanding Commitment or otherwise with respect to interests in the Company.

Withdrawal

Except as provided in the Prospectus, no Shareholder shall have the right to withdraw from the Company, provided however, that the General Partner may require a Shareholder to withdraw in the circumstances set out in article 13 of these Articles.

Transfers of Class C Shares

No Transfer of all or any of the Class C Shares whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Affiliate or by operation of law), shall be valid or effective except with the prior written consent of the General Partner.

Art. 13. Redemption of Shares - Conversion of Shares. A Shareholder may not, of its own initiative, require the Company to redeem its Shares except in case of decrease of the amount of the Commitments of certain Shareholders in certain circumstances and conditions as set forth under the Prospectus. In addition, the Company must redeem the Shares on a compulsory basis if a Shareholder ceases to be, or is found not to be, a Well-Informed Investor.

In case of compulsory redemption, the redemption price for the redeemed Shares will be equal to the latest available value per Share reduced by any costs and/or expenses incurred as a result thereof. Payment shall however be made by the Company at a date to be determined by the General Partner at its sole discretion but, in any case, no later than upon the final liquidation payment upon dissolution of the Company. Any such redemption amount shall not bear any interest.

The Company may further redeem the Shares and require the Shareholder to withdraw from the Company, at any time upon at least 5 calendar days' prior written notice if it determines that the continued participation of such Shareholder in the Company might result in an extraordinary expense or a material adverse effect on the Company or other Shareholders, cause the Company or any Shareholder to violate any law, require the Company to register as an investment company under the Investment Company Act, or result in the Company being taxed as a corporation for United States federal income tax purposes, or result in any Shareholder losing its tax exempt status, or if any litigation or administrative action is commenced or threatened against the Company or any Shareholder otherwise than by such Shareholder arising out of, or relating to, the participation of such Shareholder in the Company.

The Company may also redeem the Shares in the event of default of payment by a Shareholder under the conditions provided for in article 14 of these Articles and the Prospectus.

The Company may also redeem the Shares in connection with distributions, as further described in the Prospectus.

The Shares redeemed by the Company will be cancelled.

Conversions of Shares from a class into another are not allowed.

Art. 14. Delays or default in payment. Subject as provided below and notwithstanding any provision of the Prospectus to the contrary, if any Shareholder fails to pay in to the Company the amount which is the subject of a Drawdown Notice on or before the date specified therein for such payment to be made (the "Payment Date"), the amount outstanding shall bear interest at the rate of EURIBOR, plus 600 basis points, for the period as from the Payment Date until the date on which such outstanding amount and the interest thereon shall have been paid in full. In addition, if the Shareholder fails to remedy such default and to pay in full the outstanding amount and the interest accrued thereon as aforesaid, on or before the expiration of 15 calendar days' written notice from the General Partner requiring such Shareholder so to do, the Shareholder shall be considered a "Defaulting Shareholder" and the General Partner may (without prejudice to any other rights it may have), at its option and in its sole discretion, and without further notice, either:

(a) cause the Shares of such Defaulting Shareholder to be redeemed at a discount of 50 percent of the Outstanding Commitment of such Defaulting Shareholder and the rights of such Defaulting Shareholder shall thereafter be limited only to the right of payment of such redemption proceeds without interest, after all other Shareholders shall have received full repayment of their Share Premium, and such Defaulting Shareholder shall cease to be a Shareholder for all purposes upon notification from the General Partner of its exercise of this option; or

(b) suspend the right of the Defaulting Shareholder to receive any further distributions from the Company and cause the Interest of the Shareholder to be purchased by any other Shareholder or third party designated by the General Partner. If the Defaulting Shareholder and the proposed transferee of such Defaulting Shareholder's Interest agree on a price for such Interest, then the Interest shall be transferred to such transferee at the agreed price. If no agreement on such price can be reached, then the Interest shall be transferred to any Shareholder or third party which is acceptable to the General Partner, at a price, as determined by an independent auditor, equal to the amount of the Defaulting

Shareholder's Share Premium which such Defaulting Shareholder has already paid in, discounted to reflect the repayment of such amount on the tenth anniversary of the First Investment Drawdown Date, at a rate equal to EURIBOR, plus 300 basis points. The Defaulting Shareholder shall be deemed to have consented to the sale of its Interest to any such transferee, and the proceeds of the disposal of such Interest shall be deemed to be held in trust by the General Partner for the Defaulting Shareholder.

The Defaulting Shareholder shall further be deemed to have consented to the payment, from the proceeds of the disposal of its Interest, of the amount owed under the Drawdown Notice, together with interest accrued thereon (at the rate of EURIBOR, plus 300 basis points, as specified above), from the Payment Date to the date of payment in full of such amounts. The General Partner shall remit to the Defaulting Shareholder the balance (if any) of such proceeds following payment in full of the foregoing amounts.

Title III - Valuation of the company assets

Art. 15. Valuation Rules.

Principles of valuation

The value of the Company Assets will be determined by the General Partner on each Valuation Date and transmitted to the Administrative Registrar and Transfer Agent. The value of the Company Assets shall be expressed exclusively in Euros.

The General Partner shall value the Company's Portfolio Investments for reporting purposes only at fair value in accordance with the Valuation Guidelines applied in a manner consistent with Luxembourg generally accepted accounting principles (Luxembourg GAAP).

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the value of the Company Assets taken by the General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the value of the Company Assets, shall be final and binding on the Company and on its Shareholders.

Value of the Shares

The Value of each Share shall be determined by computing the amount that would have been distributed to each class of Shares or sub-class of Shares, as the case may be, pursuant to the terms of the Prospectus, if all remaining Portfolio Investments had been sold on the relevant Valuation Date at a price equal to the values determined in accordance with this clause 15, divided by the number of Shares issued of the relevant class of Shares, or sub-class of Shares as the case may be.

The valuation rules described herein will be used for reporting purposes only.

The Value of the Fund's assets shall be determined as follows:

- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- investments in private equity securities will be valued at a fair value (taking into account the estimated total value of the company (e.g. taking into account the level of indebtedness), the nature and characteristics of the company, the size of its profits, the income generated by the stock, prior trades of the stock, the outlook for the company and the value of comparable companies). Such valuation shall be made under the direction of the General Partner in accordance with appropriate professional standards, such as the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV) published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA);
- the value of all Portfolio Investments that are publicly listed companies shall be valued on the basis of the last quotation on the forward market on the valuation date in the case of publicly listed companies subject to forward trading, and will be based on the last available price on the principal market on which such publicly listed companies are traded, as supplied by a recognised pricing service approved by the General Partner for others. If such prices are not representative of the fair value, such publicly listed companies as well as other permitted assets may be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the General Partner. If applicable valuation will be converted into Euros according to the exchange rate in effect on the same day in London;
- the value of other assets will be determined prudently and in good faith by and under the direction of the General Partner in accordance with Luxembourg GAAP.

The General Partner, at its discretion, may authorize the use of other methods of valuation on a consistent basis if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Fund to be determined more accurately.

Where necessary, the fair value of an asset is determined by the General Partner, or by a committee appointed by the General Partner, or by a designee of the General Partner.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg GAAP.

Art. 16. Suspension. The General Partner may suspend the valuation of the Company Assets:

(a) where there is an emergency situation following which it is impossible for the Company to dispose of or value a substantial part of its assets; and/or

(b) where the means of communication usually used to determine the price or value of the investments or the stock or other market price are out of service.

The CSSF as well as any Shareholder having requested the calculation of the Company Assets will be informed of such a suspension by the General Partner.

Title IV - Management - Representation

Art. 17. Management. The Company shall be managed by the General Partner for the duration of the Company.

The Shareholders may not participate or interfere in the management of the Company and shall have no right or authority to act on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in General Meetings.

The General Partner shall perform its duties in accordance with the provisions set forth in the Prospectus.

Art. 18. Liability. The General Partner is liable for all liabilities which cannot be satisfied out of the Company Assets and shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the Company Assets.

A limited Shareholder shall be liable only to the extent of its Commitment and its capital contribution in the share capital of the Company.

Art. 19. Authority - Powers. Unless otherwise provided by the 1915 Law or these Articles or the Prospectus, the General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting.

The General Partner shall namely have the power, on behalf and in the name of the Company, to carry out and implement any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided in these Articles, or in the Prospectus, the General Partner shall have full authority at its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

In particular and to the full extent permitted under the law, the General Partner shall have full power and authority, on behalf of the Company, to do (or to direct the Company, acting through the General Partner to do) all such things as are, in the reasonable opinion of the General Partner, necessary or desirable in connection with the operation of the Company, the management of the Company's investment portfolio or otherwise in the furtherance of the Company's business as more fully described in the Prospectus and with a view to achieving the Investment Policy.

For the avoidance of doubt and as set forth in the Prospectus, the General Partner is entitled to create and establish any committee and to appoint any advisor to provide it with knowledge, insight and recommendations in connection with the performance of the purpose of the Company.

Art. 20. Representation. The Company shall be bound by the sole signature of the General Partner acting through:

- (a) its managers (with full power of sub-delegation), or
- (b) one or more of its other duly authorized signatories, or
- (c) such person(s) to which such power has been delegated.

Art. 21. Delegation of Power. The General Partner may from time to time and under its responsibility subdelegate its power to perform specific tasks to one or more ad hoc agent(s). In particular, the General Partner may, from time to time, appoint one or more committees and delegate certain of its functions to such committees.

The General Partner will determine the powers, duties and remuneration of its agents and/or committees, the duration of their appointment and any other relevant conditions to their appointment.

Art. 22. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or one or more of the officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or entity. The General Partner or any officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company, firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business, subject to the provisions of the 1915 Law.

Potential conflicts of interest would include, for example, (i) the General Partner or its Affiliates providing services to other customers, (ii) employees or managers of the General Partner or its Affiliates becoming a director in the Company, or (iii) the General Partner or its Affiliates becoming holding or dealing in securities held by the Company.

Additional conflict of interest rules and guidance are further described in the Prospectus.

Art. 23. Indemnification. As more fully described in the Prospectus, the Company agrees to indemnify and hold harmless out of Company Assets the Indemnified Individual or Indemnified Person as officer, director, shareholder, agent or employee of the General Partner, the Local Advisers or their respective Affiliates, or a Nominated Director, or an Adviser, against any loss, damage, liability, payment cost or expense (including reasonable legal fees) actually and reasonably in-

curred in connection with any threatened, pending or completed action, suit or proceeding by reason of any action taken in good faith in connection with the Company by such person as the Indemnified Person, provided, however, that such person shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from (i) its material breach of these Articles or the Prospectus or the Advisory Services Agreements, or (ii) its wilful misconduct, bad faith, fraud, gross negligence or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Company.

Art. 24. Removal of the General Partner. Shareholders shall have the right to remove the General Partner, according to the terms and conditions specified in the Prospectus. The General Partner shall not participate in such vote.

The removal and replacement shall be subject to the prior approval of the CSSF.

Title V - Shareholders meetings

Art. 25. General Meetings of the Shareholders. The General Meeting of the Shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

The annual General Meeting of the Shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the last Business Day of June at 2 p.m.

Other General Meetings of the Shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

Notices of all General Meetings of the Shareholders, setting forth the agenda and specifying the time and place of the meeting and the conditions of admission thereto and referring to quorum and majority requirements will be as the case may be published in accordance with Luxembourg laws and sent by post to Shareholders, at least twenty-one (21) days prior to the meeting, to their addresses set forth in the Register of Shareholders.

Each Share grants the right to one (1) vote at every General Meeting.

Shareholders may take part in meetings by designating in writing or by facsimile, telegram or telex, other persons to act as their proxy.

The requirements for participation, the quorum and the majority at each General Meeting of the Shareholders are those outlined in articles 67 and 67-1 of the 1915 Law, as amended.

Any resolution of a General Meeting of the Shareholders to the effect of amending these Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call and, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner

The chairman of the General Partner shall preside as chairman of every General Meeting of the Shareholders or if he is not present or is unwilling to act the managers of the General Partner shall elect one of their members to be chairman of the meeting.

Art. 26. Quorum. No business shall be transacted at any General Meeting unless a quorum of Shareholders, as determined in accordance with the 1915 Law, is present at the time when the meeting proceeds to business.

Art. 27. Voting. Except as otherwise required in the 1915 Law, in these Articles or in the Prospectus and, in particular, in clause 25, at any General Meeting a resolution put to the vote of the meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders (present in person or by proxy) holding at least 50 per cent of total Shares. If, however, the particular action would under the terms of these Articles or the Prospectus also require approval by Shareholders' Ordinary Consent, Shareholders' Special Consent or otherwise, such resolution shall only be validly adopted if also approved pursuant to such terms.

Any amendment to the Prospectus shall be made in accordance with its terms.

Title VI - Accounts - Reporting - Distribution

Art. 28. Accounting Period. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and it shall terminate on December 31st of each year. The first accounting year of the Company shall begin on the date of its incorporation and end on 31 December 2011.

Art. 29. Accounts. The accounts of the Company shall be expressed in Euros.

The Administrative, Registrar and Transfer Agent, under the responsibility of the General Partner shall prepare financial statements of the Company for each Accounting Period in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles (Luxembourg GAAP). The General Partner shall cause such accounts to be audited by the Independent Auditor.

The Administrative, Registrar and Transfer Agent, under the responsibility of the General Partner shall also prepare an annual unaudited valuation of the Company at each Accounting Date.

Art. 30. Reporting. A copy of the financial statements, including the report of the Independent Auditor(s) shall be dispatched to each Shareholder at least fifteen (15) days before each annual general meeting.

As soon as practicable following the end of each quarterly period ending on 31 March, 30 June, 30 September and 31 December in each year, the General Partner shall prepare and send to each Shareholder management letters describing recent investment activity of the Company.

The first such report shall be in respect of the period from the Initial Closing Date to the second Quarter Date after the Initial Closing Date.

Art. 31. Supervision. The operations of the Company and its financial situation shall be supervised by one independent auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé who shall be appointed by the General Partner for a renewable term of one (1) year. The Independent Auditor shall be remunerated by the Company and shall remain in office until its successor is appointed. The Independent Auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2004 Law.

Art. 32. Custodian. The Company shall enter into a Custodian Agreement with a financial institution, which shall satisfy the requirements of the 2004 Law. The Custodian shall assume towards the Company and the Shareholders the responsibilities set out in the 2004 Law (notably in articles 8 and 9 of the 2004 Law), the Custodian Agreement and any other law applicable.

The duties of Custodian will respectively terminate:

(a) at any time by any of the Custodian or the Company upon ninety (90) calendar days' prior written notice to the other party to the Custodian Agreement. Such notice of termination shall be provided in writing by means of a registered letter with acknowledgement of receipt and shall specify the precise date of such termination, which shall, in any event, be after the expiry of the aforementioned ninety (90) calendar days' notice period;

(b) Notwithstanding the above, the breach of any clause contained in the Custodian Agreement by either party shall entitle the other party to terminate the Custodian Agreement upon thirty (30) calendar days' prior written notice unless such breach is remedied within such period;

(c) The Custodian Agreement shall further be terminated automatically if:

(i) a party has become insolvent or unable to pay its debts as they fall due; or

(ii) a party has gone or shall go into liquidation whether voluntary or compulsorily (except a voluntary liquidation upon terms previously approved in writing by the other Party); or

(iii) a party has had a receiver appointed over all or part of its assets or has received notice of any proceedings or proposed proceedings for winding up; or

(iv) the Company shall cease to be authorised under the 2004 Law or shall cease to be authorised to act as such under the laws of Luxembourg; or

(v) the Custodian shall cease to be authorised to perform its duties and obligations hereunder; and

(d) in any other case provided for by the Articles or applicable regulations.

In case of termination of the Custodian Agreement, the General Partner acting on behalf of the Company will use its best endeavours to appoint a new custodian within two (2) months which will assume the responsibilities, duties and obligations of the Custodian; provided that if a new custodian cannot be appointed for any reason, the General Partner and the Shareholders will co-operate in good faith during such two (2) month period to seek an alternative structure to continue the operation of the Company, subject to approval by the CSSF as needed.

Art. 33. Distribution. Subject to permitted reinvestments, and the requirements of Luxembourg law, distributions shall be payable by the Company on its Shares further to the provisions set out in the Prospectus.

No distribution may be made if, after the declaration of such distribution, the value of the Company Assets would fall below one million euro (EUR 1,000,000).

Title VII - Dissolution - Liquidation

Art. 34. Dissolution. In accordance with Luxembourg law, if the capital of the Company falls below half of its minimum capital, the General Partner must submit the question of the dissolution of the Fund to a General Meeting of the Shareholders at which decisions shall be taken in accordance with the conditions provided in article 67-1 of the 1915 Law on commercial companies. If the capital of the Company falls below one quarter of its minimum capital the General Partner must submit the question of the dissolution of the Company to a General Meeting of the Shareholders for which no quorum shall be prescribed and at which dissolution shall take place if approved by one-fourth of the votes cast at the meeting.

Any voluntary or compulsory liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the provisions of the 2004 Law. Such law specifies the steps to be taken to enable Shareholders to participate in the distribution of the liquidation proceeds and provides upon finalization of the liquidation that the assets be deposited in escrow with the Caisse des Consignations of Luxembourg to be held for the benefit of the relevant Shareholders. Amounts not claimed from escrow within the relevant prescription period will be liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg law.

Subject to the provisions set forth hereabove, the dissolution of the Company shall occur at the end of its term as set out in article 5, or prior to such date upon the happening of any of the following events (without any further action on the part of the Shareholders):

- (a) the agreement as to such termination of the General Partner and the Shareholders' Special Consent and upon adoption of a resolution of the General Meeting of the Shareholders; or
- (b) the determination by the General Partner in good faith that termination of the Company is necessary to avoid a violation or continuing violation of ERISA; or
- (c) if the registration of the Company on the list of approved sociétés d'investissement en capital à risque held by the CSSF is withdrawn on a final basis; or
- (d) if the amount of the subscribed share capital of the Company increased by the share premium remains, as from the date on which the Company has been authorised as a SICAR, below one million euro (EUR 1,000,000); or
- (e) should the agreement between the Custodian and the Company be terminated by either party and should no other custodian and paying agent be appointed within a period of two months.

In the event the General Partner withdraws, resigns or is dissolved, liquidated or subject to insolvency or liquidation proceedings or if the General Partner ceases to be in business for any reason whatsoever (including voluntary withdrawal), the Company will continue and will not be dissolved. Consequently, the Independent Auditor will designate, within a two month period after such event, an interim administrator who does not need to be a Shareholder and who will not be considered as managing general partner of the Company. Such administrator will adopt any and all urgent measures and those of ordinary administration including but not limited to convene the General Meeting of the Shareholders as soon as practicable after his appointment. The General Meeting of the Shareholders shall by Shareholders' Ordinary Consent appoint, subject to the prior approval of the CSSF, a new managing general partner (associé-gérant-commandité) of the Company and transfer the Management Share(s) of the General Partner to the new managing general partner of the Company. Any new managing general partner of the Company must adhere to the rules that have been accepted by the present General Partner.

Art. 35. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the General Partner shall act as liquidator, subject to the prior approval of the CSSF.

Upon liquidation of the Company no further business shall be conducted except for such action as shall be necessary for the orderly liquidation of the affairs of the Company, the protection and realisation of the Company Assets and the distribution of the Company Assets if any amongst the Shareholders as more fully described in the Prospectus. The General Partner shall not be personally liable to any Shareholder for the return of Capital Contributions or Outstanding Commitments.

Any voluntary or compulsory liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the provisions of the Prospectus; the 1915 Law and the 2004 Law. The latter specifies the steps to be taken to enable Shareholders to participate in the distribution of the liquidation proceeds and provides upon finalization of the liquidation that the unclaimed assets be deposited in escrow with the Caisse des Consignations of Luxembourg to be held for the benefit of the relevant Shareholders. Amounts not claimed from escrow within the relevant prescription period will be liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg law.

Title VIII - General provisions

Art. 36. Merger - Spin off. Subject to the Shareholders' Special Consent, the General Partner may either merge, in whole or in part, the Company with another SICAR that it manages, or split the Company into two (2) or more SICAR that it will manage, in accordance with the provisions prescribed by applicable law and regulations and subject to the prior consent of the CSSF.

Art. 37. Amendments to these Articles. These Articles may be amended by a General Meeting of the Shareholders subject to the quorum requirements provided by the 1915 Law.

Art. 38. Withdrawing from SICAR Status. By exception to provisions of Title V and article 37 above, any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of withdrawing from the SICAR status pursuant to the 2004 Law shall be passed with the unanimous approval of all Shareholders and be subject to the prior consent of the CSSF.

Art. 39. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law and the 2004 Law for which no specific provision is made in these Articles.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Luxembourg law of 10 August, 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription - Payment

Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 1 (one) Management Share with no nominal value at a subscription price of EUR 1 (one euro) and 30,998 (thirty thousand nine hundred and ninety-eight) Class C Shares with no nominal value and to fully pay the subscribed shares by a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 30,999.-(thirty thousand nine hundred and ninety-nine euro).

MPM Advisors, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 1 (one) Class B Shares with no nominal value, such Class B Share being issued at a price of 1 EUR (one euro) to be paid to the share capital of the

Company and EUR 99.-(ninety-nine euro) to be paid to the share premium reserve of the Company at such times as the general partner of the Company determines in its sole discretion, and to pay the subscribed share by a contribution in cash in the amount of EUR 1 (one euro).

The amount of thirty-one thousand and one hundred euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to the present incorporation deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolution of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, have set the registered office of the Company at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, the proxy-holder signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et unième jour du mois de mai.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2011.

MPM Advisors, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26 A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer tel qu'il suit:

Titre I^{er} - Définitions - Dénomination - Forme - Objet social - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Définitions.	Les termes en majuscule utilisés dans les présents statuts (les Statuts) auront le sens suivant:
Loi de 1915	la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée périodiquement
Loi de 2004	la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée périodiquement
Date Comptable	31 décembre 2011 et 31 décembre de chaque année suivante ou toute autre date que l'Associé-Gérant-Commandité aurait choisi et notifié aux Actionnaires ou dans le cas du dernier Exercice Social de la Société, la date à laquelle la Société est définitivement dissoute (i.e. sa liquidation est clôturée)
Exercice Social	une période finissant y compris à la Date Comptable et commençant le jour suivant la dernière Date Comptable (selon le cas)
Agent Administratif, Teneur de Registre et Agent de Transfert	State Street Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés au numéro B88409 ou tout autre entité qui peut lui succéder comme agent administratif, teneur de registre et agent de transfert du Fonds et approuvé par la CSSF

Conseillers	Les employés des Conseillers Locaux, et toute personne pouvant rejoindre les Conseillers Locaux à l'avenir
Filiale	Toute société en relation avec la personne concernée (s'il s'agit d'une société) qui est une société holding directe ou indirecte ou une succursale directe ou indirecte de cette société holding; quand la personne concernée est un individu ou une association ou toute personne sans personnalité morale, l'expression «Filiale» désignera toute société ou association ou personne sans personnalité morale directement ou indirectement contrôlant, contrôlé ou sous contrôle commun avec cette personne (à ces fins, «contrôle», par rapport à cette société, désigne le pouvoir de cette personne à garantir (i) par le biais de la détention d'actions ou de la possession du pouvoir de vote ou par rapport à une telle société ou tout autre société ou (ii) en vertu des pouvoirs conférés par la charte des documents ou tout autre société que les affaires de cette société sont menées conformément aux souhaits de cette personne; et le «contrôle» par rapport à toute société ou autre entité sans personnalité morale, désigne (x) le droit de gérer ses affaires en tant qu'associé-gérantcommandité ou administrateur ou (y) le droit à une part de plus de la moitié de ses actifs, ou plus de la moitié de son revenu)
Actionnaire Affilié	L'Associé-Gérant-Commandité, les Conseillers Locaux ou tout Actionnaire qui est ou qui est une Filiale de l'Associé-Gérant-Commandité ou des Conseillers Locaux
Statuts	les présents statuts de la Société
Jour Ouvrable	un jour (autre que samedi et dimanche) durant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg dans le cadre de leurs activités
Apport en Capital	A l'égard de tout actionnaire, le montant total (en euros) contribué au capital de la Société par cet Actionnaire, qui sera égal à un (1) pourcent de l'Engagement de chaque Actionnaire de Catégorie A et Catégorie B et cent (100) pour cent de l'Engagement de chaque Actionnaire de Catégorie C
Produits de Capital	les montants déterminés par l'Associé-Gérant- Commandité comme ayant la nature de produits de capital et disponibles pour distribution par la Société ou le cas échéant ayant déjà été distribués par la Société, en ce compris la valeur attribuée par l'Associé-Gérant-Commandité à tout élément d'actif distribué par la Société en espèces conformément à ces présents Statuts
Actionnaire de Catégorie A	toute personne qui est ou deviendra (selon le contexte) détenteur d'actions de catégorie A, en souscrivant à, ou en acquérant des actions de catégorie A
Action de Catégorie A	les actions de catégorie A émises par la Société telles qu'énoncées à l'article 6 des présents Statuts
Actionnaire de Catégorie B	toute personne qui est ou deviendra (selon le contexte) détenteur d'actions de catégorie B, en souscrivant à, ou en acquérant des actions de catégorie B
Action de Catégorie B	les actions de catégorie B émises par la Société telles qu'énoncées à l'article 6 des présents Statuts
Actionnaire de Catégorie C	toute personne qui est ou deviendra (selon le contexte) détenteur d'actions de catégorie C, en souscrivant à, ou en acquérant des actions de catégorie C
Action de Catégorie C	les actions de catégorie C émises par la Société telles qu'énoncées à l'article 6 des présents Statuts
Code	La loi américaine de 1986 relative aux impôts sur les revenus (United States Internal Revenue Code of 1986) telle que modifiée de temps à autre
Engagement	À l'égard de chaque Actionnaire, sa part (en euros) dans la Société égale au montant total qu'il a accepté d'investir dans la Société tel énoncé dans le Contrat de Souscription de l'Actionnaire avec la Société (qu'une telle somme ait été versée ou non en totalité ou en partie et qu'elle ait été remboursée ou non à l'Actionnaire en totalité ou en partie), incluant (i) une contribution de capital (souscrit par un tel Actionnaire devenant un Actionnaire) et (ii) dans le cas d'Actionnaires de Catégorie A et d'Actionnaires de Catégorie B, une Prime d'Emission, devant être payée en un ou plusieurs versements prélevés par l'Associé-Gérant-Commandité
Société	Alpha Private Equity Fund 6 (SCA) SICAR étant la SICAR décrite dans ces présents Statuts et dont les activités et le fonctionnement sont régis par les dispositions des présents Statuts et le Prospectus de la Société
Actifs de la Société	tous les actifs de la Société

CSSF	la Commission de Surveillance du Secteur Financier (l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier)
Dépositaire	la banque dépositaire de la Société
Contrat de Banque Dépositaire	le contrat de banque dépositaire conclu entre le dépositaire et l'Associé-Gérant-Commandité au nom de la Société
Avis de Prélèvement	un avis donné aux Actionnaires par l'Associé-Gérant-Commandité dans un format tel que déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité à tout moment
ERISA	la loi américaine de 1974 sur la sécurité des revenus de retraite des salariés (Employee Retirement Income Security Act of 1974) (ou quelconque loi qui la remplace), telle que ponctuellement modifiée; à condition qu'à l'égard de tout Actionnaire qui est un «plan gouvernemental» au sens de l'article 3(32) de ERISA, toute référence à la loi ERISA est réputée comprendre une référence aux lois et réglementations applicables à cet Actionnaire qui sont comparables à la loi ERISA
EURIBOR	le taux offert par an pour les dépôts d'un mois en euros tel que publié par Reuter ou Telerate à ou vers 11 heures le premier jour de la période concernée, à condition que si, pour une raison quelconque, EURIBOR ne peut être déterminé comme susdit, EURIBOR sera déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité en prenant la moyenne des taux offerts cités à l'Associé-Gérant-Commandité par trois grandes banques actives sur le marché interbancaire de l'euro à Londres sélectionnées par l'Associé-Gérant-Commandité
Date de Clôture Finale	La plus tôt de (i) la date qui tombe six mois après la Date de Clôture Initiale et (ii) la date à laquelle le montant total des Engagements des Actionnaires qui ne sont pas des Actionnaires Affiliés est égal à sept cent cinquante million euros (EUR 750.000.000), ainsi déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité; au cas où la Société n'es pas entièrement souscrite à la fin de la période initiale de trois mois, la Date de Clôture Finale pourra être prolongée par l'Associé-Gérant-Commandité pour une période additionnelle ne dépassant pas trois mois
Premier Prélèvement	a le sens qui lui est donné dans l'article 8
Première Date de Prélèvement	a le sens qui lui est donné dans l'article 8
Première Date de Prélèvement	la date telle indiquée sur un Avis de Prélèvement à laquelle chaque Actionnaire sera demandé de payer un prélèvement de son Engagement pour financer le premier investissement de la Société
d'Investissement	l'assemblée générale des Actionnaires convoquée ponctuellement, soumise aux conditions de quorum et de majorité énoncées dans la Loi de 1915, les présents Statuts ainsi que dans le Prospectus
Assemblée Générale des	
Actionnaires	Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ou son successeur à un moment donné, comme associé-gérant-commandité de la Société
Associé-Gérant- Commandité	
Produits de Revenu	montants déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité comme ayant la nature de produits de revenu et disponibles pour distribution par la Société aux Actionnaires ou (le cas échéant) déjà distribués par la Société
Individu Indemnisé	tout préposé, administrateur, actionnaire, agent, membre, conseiller ou employé de l'Associé- Gérant-Commandité, Conseillers Locaux ou toutes autres Filiales respectives, ou tout Administrateur Nommé
Personne Indemnisée	l'Associé-Gérant-Commandité, ou toute personne qui sera ou deviendra un associé-gérant- commandité de la Société, les Conseillers Locaux, les Conseillers et leurs Filiales respectives
Réviser d'Entreprises	le réviser d'entreprise agréé de la Société tel que nommé ponctuellement par la Société
Date de Clôture Initiale	1 ^{er} juin 2011 ou une date ultérieure ainsi déterminée ponctuellement par l'Associé- Gérant-Commandité
Part	La part d'un Actionnaire dans la Société, comprenant ses Actions, son Engagement et tous autres droits de cet Actionnaire conformément aux présents Statuts et le Prospectus
Loi sur les Conseillers en Investissement	La loi américaine de 1940 relative aux conseillers en investissement (United States Investment Advisers Act of 1940), telle que modifiée ponctuellement
Loi sur les Sociétés d'Investissement	La loi américaine de 1940 relative aux sociétés d'investissement (United States Investment Company Act of 1940), telle que modifiée ponctuellement

Politique d'Investissement	l'objectif d'investissement de la Société tel que décrit dans le Prospectus
Conseillers Locaux	APEF Advisory Company S.A.M., Alpha Associés Conseil S.A.S., Alpha Associati S.r.l. et/ou tous autres conseillers locaux que l'Associé-Gérant-Commandité peut nommer en tant que conseiller la Société
Frais de Gestion	tout montant payé à l'Associé-Gérant- Commandité comme une part de bénéfices prioritaire tel qu'énoncé dans le Prospectus
Action de Commandité ou Action de Catégorie D	l'action détenue par l'actionnaire commandité avec responsabilité illimitée émise par la Société à l'Actionnaire-Gérant-Commandité
Administrateur Nommé	toute personne nommée par l'Associé-Gérant- Commandité, les Conseillers Locaux ou les Filiales pour être un administrateur de toute société dans laquelle la Société détient un investissement
Engagement Pendant	à l'égard d'un Actionnaire, le montant de son Engagement qui, à un moment précis, a été prélevé et versé et qui n'a pas été remboursé (ou estimé devoir être remboursé ou autrement réduit) conformément aux dispositions du Prospectus
Fonds Parallèles	toute entité additionnelle qui peut être établie pour des raisons fiscales, réglementaires ou autres, par le biais de conventions substantiellement similaires à celles du Prospectus
Portefeuille de Société	toute personne morale, association, société de personnes ou autres organismes de placement collectif ou toute autre entité où qu'elle soit établie, constituée ou domiciliée dans ou à l'égard de la Société qui détient des Investissements de Portefeuille
Investissement(s) de Portefeuille	des investissements acquis par la Société (soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés d'investissement de portefeuille), y compris mais non limités aux actions, obligations, créances, obligations convertibles ou autres titres de prêt (garantis ou non) faits à toute personne morale ou autre entité et part ou participation dans une société en commandite, comme décrit dans le Prospectus le prospectus de la Société en vigueur et tel que modifié ponctuellement, selon ses dispositions et conformément à la législation applicable au Luxembourg
Prospectus	le prospectus de la Société en vigueur et tel que modifié ponctuellement, selon ses dispositions et conformément à la législation applicable au Luxembourg
Date Trimestrielle	respectivement le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et le 31 décembre
Registre	le registre des actionnaires de la Société
Actions	les actions émises par la Société et représentant le capital social de la Société
Prime d'Émission	à l'égard de chaque Actionnaire (autre que les Actionnaires de Catégories C et D), le montant total (en euros) décidé d'être apporté à la Société par cet Actionnaire, en vertu de l'article 8 ci-après (si ce montant a été ou non versé dans tout ou une partie et si ce montant a été ou non tout ou en partie remboursé à l'Actionnaire), qui sera égal à 99 pourcent de l'Engagement de l'Actionnaire et qui sera versé en une ou plusieurs tranches de prélèvement par l'Associé- Gérant-Commandité
Actionnaire	toute personne qui devient un Actionnaire de Catégorie A, de Catégorie B ou de Catégorie C en signant un Contrat de Souscription et tout Actionnaire Remplaçant qui acquiert les droits et remplit les obligations en succédant à un Actionnaire (aussi longtemps qu'une telle personne ou qu'un tel Actionnaire Remplaçant reste un Actionnaire)
Majorité Ordinaire des Actionnaires	le consentement écrit des Actionnaires (à l'exclusion des Actionnaires Affiliés) représentant plus de cinquante (50) pourcent des Actions de la Société émises et en circulation, (à l'exclusion des actions des Actionnaires Affiliés), étant entendu que ce consentement écrit est composé d'un ou plusieurs documents dans le même format, chacun signé par les parties consentantes qui précèdent
Majorité Spéciale des Actionnaires	le consentement écrit des Actionnaires (à l'exclusion des Actionnaires Affiliés) représentant plus de soixante-dix (70) pourcent des Actions de la Société émises et en circulation (à l'exclusion des Actionnaires Affiliés), étant entendu que ce consentement écrit est composé d'un ou plusieurs documents dans le même format, chacun signé par les parties consentantes qui précèdent
SICAR	société d'investissement en capital à risque au sens de la Loi de 2004

Contrat de Souscription	en relation avec toute personne qui s'est engagée à souscrire à des Actions, le contrat conclu entre la Société et cette personne, conformément auquel cette personne accepte de souscrire à des Actions de Catégories A et/ou B et/ou C
Actionnaire Ulérieur	un Actionnaire admis après la Date de Clôture Initiale tel que décrit dans le Prospectus ou tout Actionnaire qui augmente son Engagement (étant entendu cependant que dans ce dernier cas, cet Actionnaire ne sera un Actionnaire Ulérieur relativement qu'à l'augmentation de son Engagement)
Actionnaire Remplaçant	une personne admise conformément à l'article 12 des présents Statuts en tant qu'actionnaire successeur de tout ou partie des droits et devoirs d'un Actionnaire en relation avec la Part de cet actionnaire dans la Société
Transfert	a le sens qui lui est donné à l'article 12 des présents Statuts
Engagement Non Prélevé	le montant de l'Engagement d'un Actionnaire qui, à un moment donné, reste disponible pour prélèvement
Date d'Evaluation	le 31 décembre de chaque année ainsi que toute autre date déterminée par l'Associé- Gérant-Commandité
Investisseurs Avertis	a le sens qui lui est donné à l'article 9 des présents Statuts

Art. 2. Forme et Dénomination. Il a été constitué entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires d'actions ci-après émises, une société en commandite par actions, ayant adopté le statut de société d'investissement en capital à risque, sous le nom de "Alpha Private Equity Fund 6 (SCA) SICAR" qui sera régie par la Loi de 1915, la Loi de 2004 et les présents Statuts.

Tout document rédigé par la Société et destiné aux tiers, tel que les lettres, factures ou parutions, doivent mentionner le nom enregistré de la Société, suivi de la mention "société en commandite par actions sous forme de société d'investissement en capital à risque", l'adresse du siège social de la Société ainsi que les initiales R.C.S. Luxembourg, suivi du numéro sous lequel la Société est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est d'investir ses actifs dans des titres et autres avoirs représentatifs de capital à risque, au sens le plus large possible permis par l'article 1 de la Loi de 2004, dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

Les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société sont décrits plus en détail dans le Prospectus de la Société.

La Société peut investir principalement dans des sociétés à capitalisation moyenne par le biais d'opérations du type LBO-LMBO ainsi que les opérations en capital de croissance (y compris les sociétés déjà cotées sur une bourse reconnue) pour autant que ces investissements correspondent à des investissements en capital à risque, chaque fois dans le respect de la Loi de 2004 et des circulaires CSSF émises périodiquement et, pour éviter tout doute, la Circulaire CSSF 06/241. La Société gèrera les investissements en vue d'ajouter de la valeur aux actifs de la Société.

La Société peut également conclure, contribuer ou participer à toute transaction de nature financière, commerciale et autres, en particulier, sans toutefois s'y limiter, elle peut accorder à toute personne morale, association, société de personnes ou autre organisme de placement collectif ou toute autre entité ou personne, quel que soit son lieu d'établissement, de constitution ou de résidence, dans laquelle la Société envisage de faire ou détient, directement ou indirectement, un Investissement, ou toute autre entreprise liée d'une manière ou d'une autre à la Société, dans laquelle la Société détient un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance financière, des prêts, des avances ou des garanties; la Société peut en outre emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement des fonds empruntés; la Société peut notamment contracter des emprunts auprès de tiers ou de ses Actionnaires à des fins de financement, réalisation ou refinancement d'un Investissement ou encore pour couvrir ses frais.

La Société peut conclure, faire et exécuter tout contrat, accord et autres engagements et s'engager dans toute activité et transaction si l'Associé-Gérant-Commandité l'estime nécessaire ou préférable pour mettre en oeuvre les objets et objectifs précités, étant soumis à, et en conformité avec les dispositions du Prospectus.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans le district de la ville de Luxembourg par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité soumis à un consentement préalable de la CSSF.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre lieu au sein du Grand-duché de Luxembourg par une Majorité Spéciale des Actionnaires.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux à caractère exceptionnel se produisent ou sont sur le point de se produire, de nature à compromettre le fonctionnement normal de la Société à son siège social ou les échanges avec les pays étrangers, le siège social peut être provisoirement transféré dans un pays étranger jusqu'à un retour complet à la normale. Une telle mesure provisoire est sans conséquence sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert, demeure une société de droit luxembourgeois. La décision de transférer le siège social de la Société dans un autre pays relève de la compétence de l'Associé-Gérant-Commandité.

La Société peut détenir d'autres bureaux, des succursales et filiales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée de dix (10) ans à compter de la Première Date de Prélèvement d'Investissement.

La durée de la Société peut être prolongée par l'Associé-Gérant-Commandité pour trois (3) périodes additionnelles d'une durée d'un (1) an avec une Majorité Spéciale des Actionnaires.

Titre II - Capital social - Actions - Actionnaires

Art. 6. Capital social. La Société a adopté une structure de capital social variable, ce qui signifie que le capital social de la Société sera égal à la valeur des Actifs de la Société déterminée conformément à l'article 15 des présents Statuts.

Le capital social de la Société est exprimé en euros et est représenté par les catégories d'Actions suivantes:

(a) une Action de Commandité ou de Catégorie D souscrite au moment de la constitution de la Société par l'Associé-Gérant-Commandité en sa qualité d'associé indéfiniment responsable de la Société et qui permet à l'Associé-Gérant-Commandité de recevoir l'Action de Commandité;

(b) les Actions de Catégorie A sont les Actions sans valeur nominale à souscrire par les investisseurs ordinaires en leur qualité d'actionnaires commanditaires de la Société, conformément aux dispositions du Prospectus;

(c) les Actions de Catégorie B sont les Actions sans valeur nominale à souscrire directement ou indirectement par les membres de l'équipe d'investissement en leur qualité d'actionnaires commanditaires de la Société, conformément aux dispositions du Prospectus.

(d) les Actions de Catégorie C sont les actions sans valeur nominale à souscrire par l'Associé-Gérant-Commandité et qui donne droit à l'Associé-Gérant-Commandité à l'intérêt produit dans la Société.

La Société est constituée avec un capital social souscrit de trente-et-un mille euros (€31.000), composé d'une (1) Action de Commandité pour l'Associé-Gérant-Commandité sans valeur nominale et trente mille neuf cent quatre vingt dix huit (30.998) actions de Catégorie A sans valeur nominale et une (1) Action de Catégorie B sans valeur nominale.

Chaque Action de Catégorie A et de Catégorie B exigera à son titulaire de faire un Apport en Capital de €1 et de payer une Prime d'Emission de €99 à la seule discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité conformément aux dispositions du Prospectus. Chaque Action de Catégorie C exigera à son titulaire de faire un Apport en Capital de €1. L'associé-Gérant-Commandité fera un Apport en Capital de €1 pour l'Action de Commandité.

Les Actionnaires de Catégorie B souscriront le ou avant la Date de Clôture Finale, à des Actions de Catégorie B dans la proportion de 6,16667 Actions de Catégorie B pour 100 Actions de Catégorie A souscrites par les Actionnaires de Catégorie A.

Les Actionnaires de Catégorie C souscriront, le ou avant la Date de Clôture Finale, à un nombre d'Actions de Catégorie C correspondant à 25% des Apports en Capital totaux pour toutes les Actions de Catégorie A devant être entièrement payées lors de la souscription.

L'Associé-Gérant-Commandité a la faculté de créer des catégories d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions prévues et sous réserve des conditions fixées par la Loi de 1915.

Le capital social souscrit minimum de la Société augmenté des Primes d'Emission, qui devra être atteint dans les douze (12) mois à partir de la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que SICAR, est d'un million d'euro (EUR 1.000.000) comme l'exige la Loi de 2004.

Art. 7. Emission d'actions. Des personnes peuvent être admises en tant qu'Actionnaires par l'Associé-Gérant-Commandité à tout moment jusqu'à la Date de Clôture Finale y incluse (ou toute autre date plus tardive désignée par l'Associé-Gérant-Commandité), à condition d'avoir signé et remis à l'Associé-Gérant-Commandité un Contrat de Souscription. L'acceptation par l'Associé-Gérant-Commandité d'un Contrat de Souscription et la réception par la Société du premier prélèvement du demandeur font du demandeur en question un Actionnaire de la Société et, suite à cette acceptation et à la réception par la Société du premier prélèvement du demandeur, le demandeur jouit de tous les droits et doit honorer toutes les obligations qui incombent à un Actionnaire comme décrit dans le Prospectus et les Statuts. Sauf disposition contraire du Prospectus, aucune autre personne ne peut être admise en qualité d'Actionnaire après la Date de Clôture Finale.

Toutes les questions de souscription supplémentaires sont détaillées dans le Prospectus.

Aucune Action de Commandité/Catégorie D supplémentaire ne sera émise.

Sauf dispositions contraires prévues dans les présents Statuts ou dans le Prospectus, aucun droit de souscription préférentiel ne s'applique.

Art. 8. Engagements des actionnaires. Chaque Actionnaire s'engagera pour un montant (en euros) qui sera prélevé à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité pour investir dans un Investissement de Portefeuille ou un Investissement de Portefeuille potentiel, ou pour payer des frais et dépenses ou autres obligations tels que mentionnés dans le Prospectus.

Chaque Actionnaire doit contribuer une portion de son Engagement ainsi déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité le ou avant la Première Date de Prélèvement. En contrepartie du Premier Prélèvement, la Société émettra toutes les Actions souscrites de Catégories A, B et C. Le paiement du Premier Prélèvement à l'égard des Actions de Catégories A et B devra être attribué en priorité au capital social des Actions de Catégories A et B, puis à la Prime d'Emission associée

avec ces Actions. Le paiement du Premier Prélèvement à l'égard des Actions de Catégorie C sera exclusivement attribué au capital social des Actions de Catégorie C.

Les Prélèvements seront appelés, conformément aux dispositions du Prospectus par l'Associé-Gérant-Commandité pour un montant cumulé pouvant aller jusqu'au montant de l'Engagement des Actionnaires.

En contrepartie du paiement de chaque Prélèvement supplémentaire par les Actionnaires de Catégories A et B, la Prime d'Emission des Actions de Catégories A et B (ou les sous-classes concernées selon le cas) sera payée proportionnellement au montant du Prélèvement supplémentaire par les Actionnaires de Catégories A et B. En contrepartie du paiement de chaque Prélèvement supplémentaire par les Actionnaires de Catégorie C, le capital social des Actions de Catégorie C sera payé proportionnellement au montant du Prélèvement supplémentaire par les Actionnaires de Catégorie C.

Si un Actionnaire est en défaut de payer à la Société un montant revenant à celle-ci, l'Associé-Gérant-Commandité est en droit de mettre en oeuvre le ou les recours prévus en vertu de l'article 14 des présents Statuts.

Art. 9. Actionnaires. La détention d'Actions de la Société est exclusivement réservée à des "Investisseurs Avertis" au sens de l'article 2 de la Loi de 2004.

L'Associé-Gérant-Commandité a le pouvoir d'imposer les restrictions qu'il juge nécessaires aux fins notamment de s'assurer (i) qu'aucune Action de la Société n'est acquise ou détenue par (a) une personne violant les présents Statuts, le Prospectus, les lois ou les exigences de tout pays ou toute autorité gouvernementale ou (b) par une personne se trouvant dans des circonstances qui, de l'avis de l'Associé-Gérant-Commandité, pourraient occasionner, pour la Société, une obligation fiscale à acquitter ou un préjudice financier que la Société n'aurait autrement pas eu à acquitter ou à subir.

A cet égard, l'Associé-Gérant-Commandité peut:

(a) refuser d'émettre toute Action et refuser d'enregistrer tout transfert d'Action lorsqu'il lui apparaît que, suite à cet enregistrement ou ce transfert, la propriété ou l'usufruit de cette Action appartiendra ou pourrait appartenir à une personne à laquelle il est interdit de détenir des Actions de la Société;

(b) à tout moment, demander à une personne dont le nom figure au Registre de lui transmettre les informations, avec déclaration sous serment, qu'il juge nécessaires pour déterminer si la propriété ou l'usufruit des Actions de cet Actionnaire se trouve ou se trouvera entre les mains d'une personne à laquelle il est interdit de détenir des Actions de la Société; et

(c) lorsqu'il apparaît à la Société qu'une personne à laquelle il est interdit de détenir des Actions de la Société est le propriétaire ou l'usufruitier d'Actions ou détient des Actions, faire procéder au rachat forcé par la Société de toutes les Actions détenues par cet Actionnaire selon les modalités prévues à l'article 14 des présents Statuts.

Art. 10. Forme des Actions / Registre. Les Actions seront exclusivement émises sous forme nominative. Toutes les Actions émises par la Société sont inscrites dans le Registre tenu par l'Agent Administratif, Teneur de Registre et Agent de Transfert pour le compte de la Société. Ce registre contient le nom, la résidence et l'adresse légale ou le siège principal de chaque Actionnaire, ainsi communiqué à la Société, le nombre et la catégorie d'Actions en sa possession et, le cas échéant, la date de leur transfert. Tout transfert de propriété ne devient effectif qu'après son inscription au Registre.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre constitue la preuve de son droit de propriété sur ces Actions. L'Actionnaire recevra une confirmation écrite de propriété quant à ces actions. Des certificats représentatifs d'Actions ne seront délivrés que sur demande de l'Actionnaire, aux frais de celui-ci et seront signés par l'Associé-Gérant-Commandité.

L'Actionnaire peut, à tout moment, faire modifier son adresse telle que figurant au Registre, moyennant une notification écrite envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse tel que périodiquement déterminée par la Société.

Les Actions sont indivisibles vis-à-vis de la Société, qui n'autorise qu'un seul propriétaire par Action.

Art. 11. Droits de vote. Sauf tel indiqué dans le Prospectus en ce qui concerne la Majorité Ordinaire des Actionnaires et la Majorité Spéciale des Actionnaires, chaque Action donne le droit à un (1) vote, à chaque Assemblée Générale.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité est obligatoire pour valider l'adoption d'une décision des Actionnaires.

Art. 12. Transfert des actions.

Transfert de l'Action de Commandité

L'Associé-Gérant-Commandité ne vendra pas, ne transférera pas, n'échangera pas, ne mettra pas en gage et ne disposera pas de tout ou partie de son Action de Commandité ou des droits et obligations qui lui sont attachés en tant qu'associé-gérant-commandité à une autre personne qu'à une Filiale de l'Associé-Gérant-Commandité (auquel cas une telle Filiale deviendra l'associé-gérant-commandité à la place du cédant, en cas de transfert). L'Associé-Gérant-Commandité ne se retirera pas non plus volontairement en tant qu'associé-gérant-commandité de la Société, sans l'accord préalable des Actionnaires décidant à la Majorité Spéciale des Actionnaires. A chaque fois la CSSF en sera informée à l'avance et le Prospectus sera mis à jour en conséquence.

Dans l'hypothèse d'un transfert de son Action de Commandité en sa qualité d'Associé-Gérant-Commandité de la Société, le cessionnaire viendra remplacer l'Associé-Gérant-Commandité et sera admis par la Société en tant qu'associé-

gérant-commandité de la Société en vertu des lois en vigueur et avec l'accord préalable de la CSSF. Immédiatement après, l'associé-gérant-commandité nouvellement substitué sera autorisé et tenu de poursuivre les activités de la Société.

Transfert par les Actionnaires

Aucune vente, transfert, échange, gage ou tout autre acte de disposition (ce qui inclut la donation de toute participation) de tout ou partie de la Part d'un Actionnaire ou des Actions, directement ou non, volontairement ou involontairement (ce qui inclus, notamment, à une Filiale ou en application de la loi), ne sera valable ou effective sauf avec l'accord écrit et préalable de l'Associé-Gérant-Commandité pouvant être donné ou repris à son entière et absolue discrétion, pour quelque raison que ce soit, à condition que, pour tout Transfert:

(i) à une Filiale ou à un Actionnaire existant, à condition qu'aucun Transfert ne puisse être valide sans le consentement de l'Associé-Gérant-Commandité (dont le consentement peut être donné ou retenu à son entière et absolue discrétion) s'il est entrepris dans le cadre d'une série de Transferts dont il résulterait que le dernier cessionnaire n'est pas une Filiale du cédant initial; ou

(ii) à un fiduciaire de remplacement ou des fiduciaires de remplacement d'un Actionnaire existant qui détient des participations dans la fiducie pour un ou plusieurs bénéficiaires effectifs, à condition qu'il n'y ait pas de changement dans la propriété effective; ou

(iii) à tout dépositaire ou représentant d'un Actionnaire existant à condition qu'il n'y ait pas de changement dans la propriété effective.

Nonobstant ce qui précède, aucun Transfert de tout ou une partie de la Part ou des Actions de tout Actionnaire, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à une Filiale ou par la loi) ne sera valide ou effectif si les conditions suivantes s'appliquent:

(i) le cessionnaire n'est pas un Investisseur Averti;

(ii) un tel Transfert n'aura pas pour résultat une violation des lois applicables, ce qui inclut les Lois Fédérales Américaines ou des Etats Fédérés sur les valeurs mobilières, la législation luxembourgeoise sur les valeurs mobilières ainsi que les dispositions et conditions énoncées dans les présents Statuts ou le Prospectus;

(iii) le résultat d'un tel Transfert serait que la Société ou tout Fonds Parallèle soit obligé de s'enregistrer comme société d'investissement dans le cadre de la Loi sur les Sociétés d'Investissement ou l'Associé-Gérant-Commandité ou autres filiales ou associés soient obligés de s'inscrire en tant que conseillers en investissement en vertu de la Loi sur les Conseillers en Investissement;

(iv) un tel Transfert entraînerait une disqualification ou dissolution de la Société comme SICAR (ce qui inclut les impératifs fiscaux applicables), mais seulement si cela aurait des conséquences fiscales matérielles défavorables sur les Actionnaires ou les associés de tout Fonds Parallèle;

(v) un tel Transfert entraînerait le traitement des actifs de la Société ou de tout Fonds Parallèle comme "plan assets" conformément aux dispositions ERISA;

(vi) un tel Transfert constituerait une transaction effectuée au travers d'un "marché de valeurs mobilières établi" au sens des Treasury Regulations des Etats-Unis d'Amérique promulgué sous la Section 7704 du Code ou entraînerait la qualification de la Société en "publicly traded partnership" au sens de la section 7704 du Code, ou entraînerait qu'il y ait plus de 100 Actionnaires (tel que déterminés selon les Treasury Regulations promulguées sous la Section 7704 du Code). Dans le but de déterminer le nombre d'Actionnaires au sens du présent article, une personne (un bénéficiaire effectif) détenant des participations dans une société de personnes, fiducie de cédant ou société S pour les besoins de l'impôt sur les bénéfices fédéral américain (une entité fiscalement transparente) qui détient directement ou au travers d'autres entités fiscalement transparentes, une Part, est considéré comme étant un Actionnaire si (X) substantiellement toute la valeur de l'intérêt du bénéficiaire économique dans l'entité transparente est attribuable à l'intérêt direct ou indirect de l'entité transparente dans la Société et (Y) le but principal en utilisant les dispositions à plusieurs niveaux est de ne pas permettre à la Société d'avoir plus de cent (100) Actionnaires; ou

(vii) un tel Transfert pourrait créer un problème réglementaire ou fiscal pour l'Associé-Gérant-Commandité, les Conseillers Locaux, leurs Filiales respectives ou tout Actionnaire (et l'Actionnaire transférant accepte qu'il remboursera les coûts encourus par l'Associé-Gérant-Commandité pour obtenir un avis d'un conseil sur ce point).

Dans le but de déterminer si une proposition de Transfert viole des dispositions contenues ci-dessus, l'Associé-Gérant-Commandité sera autorisé à demander, comme condition à l'enregistrement de tout Transfert, que tout Actionnaire Remplaçant proposé (à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité) fournisse à l'Associé-Gérant-Commandité soit l'avis d'un conseil (dans une forme que l'Associé-Gérant-Commandité estime raisonnablement satisfaisante) soit un certificat d'un agent officiel de l'Actionnaire Remplaçant proposé selon lequel le Transfert proposé ne viole pas les dispositions du présent article. L'Associé-Gérant-Commandité sera autorisé à se fier à un tel avis ou à un tel certificat dans le but de déterminer si le Transfert proposé viole une disposition du présent article.

Situation des Actionnaires Remplaçants

Chaque Actionnaire Remplaçant sera lié par toutes les dispositions des présents Statuts et du Prospectus et, comme condition pour l'enregistrement de tout Transfert ou de son accord pour tout Transfert devant être fait conformément aux dispositions du présent article 12, l'Associé-Gérant-Commandité demandera (et l'Actionnaire transférant ses Actions devra prendre toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), que l'Actionnaire Remplaçant proposé reconnaisse,

de manière écrite et selon la forme demandée par l'Associé-Gérant-Commandité, sa connaissance (en totalité ou, si le remplacement ne concerne qu'une partie seulement, proportionnellement pour cette partie) du fait qu'en donnant son accord, les obligations de l'Actionnaire transférant ses Actions, lui seront applicables conformément aux dispositions des présents Statuts ou du Prospectus et qu'il s'engage à indemniser la Société et l'Associé-Gérant-Commandité pour toute dette, obligation, frais judiciaire, impôts et dépenses associées avec ou survenant directement ou indirectement comme résultat d'un tel Transfert.

L'Actionnaire Remplaçant ne deviendra pas un Actionnaire, et ni la Société ni l'Associé-Gérant-Commandité n'encourront une responsabilité pour des dotations et distributions faites de bonne foi à l'Actionnaire transférant, jusqu'à ce que:

(a) le titre de transfert écrit ait été reçu par la Société et enregistré dans ses livres et que la date d'entrée en vigueur du Transfert soit passée; et

(b) l'Associé-Gérant-Commandité ait confirmé que le cessionnaire proposé a, de l'opinion de l'Associé-Gérant-Commandité, fourni les informations nécessaires pour permettre à l'Associé-Gérant-Commandité de se conformer à toutes les règles et obligations applicables relatives à la lutte contre le blanchiment, en relation avec l'admission du cessionnaire proposé comme Actionnaire de la Société.

A la condition que l'Actionnaire Remplaçant ait reconnu sa connaissance des obligations de l'Actionnaire transférant, l'Associé-Gérant-Commandité sera autorisé (mais pas obligé), pour le compte de tous les Actionnaires, à libérer tout Actionnaire effectuant un Transfert de toute obligation additionnelle en relation avec la Part ou l'Action faisant l'objet de ce Transfert.

Pas de dissolution de la Société

Aucun Transfert d'Intérêt ou d'Actions, partiellement ou en totalité, conformément au présent article, ou le retrait de tout Actionnaire ou l'admission de tout nouvel Actionnaire, n'entraînera la dissolution de la Société.

Transfert des Parts ou des Actions en violation du présent article

Aucun transfert de Part ou d'Actions fait en violation du présent article ne sera valable ou effectif, et la Société peut ne pas être d'accord lors de la distribution des Produits du Capital ou des Produits du Revenu ou lors de réductions d'Engagements Pendants ou dans d'autres cas en relation avec les parts de la Société.

Retrait

Sauf en cas de dispositions dans le Prospectus, aucun Actionnaire n'aura le droit de se retirer de la Société, à condition toutefois que l'Associé-Gérant-Commandité puisse demander à un Actionnaire de se retirer dans les conditions définies à l'article 13 de ces présents Statuts.

Transfert d'Actions de Catégorie C

Aucun transfert de tout ou partie des Actions de Catégorie C qu'il soit direct ou non, volontaire ou involontaire (ce qui inclus, notamment, à une Filiale ou par application de la loi), ne pourra être valable ou effectif, sauf en cas d'accord écrit préalable de l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 13. Rachat d'Actions - Conversion d'Actions. Un Actionnaire ne peut pas, de son propre chef, demander à la Société de racheter ses Actions, sauf en cas de réduction des Engagements de certains Actionnaires, dans certaines circonstances et sous certaines conditions, telles qu'énoncées dans le Prospectus. De plus, la Société devra obligatoirement racheter les Actions dans l'hypothèse où un Actionnaire cesse d'être, ou s'il constate qu'il n'est pas, un Investisseur Averti.

En cas de rachat obligatoire, le prix de rachat des Actions rachetées sera égal à la valeur disponible la plus récente par action réduite par les frais et/ou dépenses engagés à la suite de celle-ci. Le paiement sera cependant fait par la Société à une date déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité à sa seule discrétion mais, en tout cas, au plus tard lors du paiement final de la liquidation à la dissolution de la Société. Tout montant de rachat ne portera pas d'intérêt. Le paiement sera fait par la Société à une date déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité à sa seule discrétion mais, en tout cas, au plus tard lors du paiement final de la liquidation à la dissolution de la Société. Tout montant de rachat ne portera pas d'intérêt.

Le Société peut également racheter des actions et obliger les Actionnaires à se retirer de la Société, à tout moment moyennant un préavis écrit d'au moins 5 jours calendaires si elle détermine que la continuation de cet Actionnaire dans la Société pourrait se traduire par une dépense extraordinaire ou un effet défavorable important sur la Société ou d'autres Actionnaires, entraîner la Société ou tout Actionnaire à violer toute loi, obliger la Société à s'inscrire en tant que société d'investissement en vertu de la Loi sur les Sociétés d'Investissement, ou entraîner la Société à être imposée comme une société pour la loi fédérale des impôts sur le revenu, ou aboutir un Actionnaire de perdre son statut d'exonération fiscale, ou si tout litige ou des mesures administratives sont engagés ou menacés contre la Société, ou tout Actionnaire autre que par cet Actionnaire découlant de ou lié à la participation de cet Actionnaire dans la Société.

La Société peut également racheter les Actions en cas de défaut de paiement d'un Actionnaire selon les conditions prévues à l'article 14 des présents Statuts et du Prospectus.

La Société peut également racheter les Actions concernant les distributions, tel que décrit dans le Prospectus.

Les Actions rachetées par la Société seront annulées.

Les conversions d'Actions d'une catégorie en une autre catégorie ne sont pas autorisées.

Art. 14. Retards ou défauts de paiement. Sous réserve de ce qui est prévu ci-dessous et sauf disposition contraire, le Prospectus en dispose autrement, lorsqu'un Actionnaire est en défaut de verser à la Société le montant faisant l'objet de l'Avis de Prélèvement, au plus tard à la date indiquée pour tel paiement devant être effectué (la Date de Paiement), le montant impayé portera des intérêts au taux EURIBOR, plus 600 points de base, pour la période à compter de la Date du Paiement jusqu'à la date à laquelle ce montant dû et les intérêts de celui-ci devront être payés en totalité. En outre, si l'Actionnaire ne parvient pas à remédier à cette défaillance et à payer intégralement le montant restant dû et les intérêts échus, au plus tard à l'expiration du préavis de 15 jours calendaires donné par écrit par l'Associé-Gérant-Commandité obligeant un tel Actionnaire de le faire, l'Actionnaire sera considéré comme un Actionnaire Défaillant et l'Associé-Gérant-Commandité peut (sans préjudice de tous autres droits qu'il peut avoir) à son gré et à sa seule discrétion, et sans autre avis, soit:

(a) causer les Actions de cet Actionnaire Défaillant à être rachetées à une réduction de 50 pourcent de l'Engagement Pendant de tel Actionnaire Défaillant et les droits de celui-ci qui seront par la suite seulement limités au droit de paiement du produit de rachat sans intérêt, après que tous les Actionnaires aient reçus le remboursement total de leur Prime d'Emission, et cet Actionnaire Défaillant en question cessera d'être Actionnaire à toutes fins sur avis de l'Associé-Gérant-Commandité de l'exercice de cette option; ou

(b) suspendre les droits de l'Actionnaire Défaillant de recevoir d'autres distributions de la Société et de provoquer la Part de l'Actionnaire d'être rachetée par un autre Actionnaire ou par un tiers désigné par l'Associé-Gérant-Commandité. Si l'Actionnaire Défaillant et le cessionnaire proposé de cet Actionnaire Défaillant donne son accord pour un prix pour cette Part, cette Part sera transférée au cessionnaire au prix convenu. Si aucun accord sur les prix peut être atteint, la Part sera transférée à un Actionnaire ou à un tiers qui est acceptable pour l'Associé-Gérant-Commandité, à un prix, tel que déterminé par un réviseur d'entreprise, égal au montant de la Prime d'Emission de l'Actionnaire Défaillant que celui-ci a déjà payée, actualisée pour refléter le remboursement de cette somme le dixième anniversaire de la Première Date de Prélèvement d'Investissement, à un taux égal à EURIBOR, plus 300 points de base. L'Actionnaire Défaillant est réputé avoir consenti à la vente de sa Part à un cessionnaire, et ce produit de la cession de cet intérêt est réputé être détenu en fiducie par l'Associé-Gérant-Commandité pour l'Actionnaire Défaillant.

L'Actionnaire Défaillant est en outre réputé avoir consenti au paiement, à partir du produit de la cession de sa Part, de la somme due en vertu de l'Avis de Prélèvement, majoré des intérêts courus (au taux EURIBOR, plus 300 points de base, comme indiqué ci-dessus), à partir de la Date du Paiement jusqu'à la date du paiement intégral de ces montants. L'Associé-Gérant-Commandité doit remettre à l'Actionnaire Défaillant le solde (le cas échéant) de ce produit après le paiement intégral des montants ci-dessus.

Titre III - Evaluation des actifs de la société

Art. 15. Règles d'évaluation.

Principes d'évaluation

La valeur des Actifs de la Société sera déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité et transmise à l'Agent Administratif, au Teneur de Registre et à l'Agent de Transfert. La valeur des Actifs de la Société sera exclusivement exprimée en Euros.

Les Investissements de Portefeuille de la Société aux fins de rapports financiers seront évalués par l'Associé-Gérant-Commandité à leur juste valeur sur la base des lignes directrices d'évaluation appliquées en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Luxembourg (Luxembourg GAAP).

Sauf cas de mauvaise foi, faute lourde ou d'erreur manifeste, chaque décision prise par l'Associé-Gérant-Commandité ou prise par une banque, une société ou une autre organisation nommée par l'Associé-Gérant-Commandité pour les besoins du calcul de la valeur des Actifs de la Société, doit être finale et engage la Société ainsi que ses Actionnaires.

Valeur des Actions

La valeur de chaque Action sera déterminée en calculant le montant qui aurait été distribué à chaque catégorie d'Actions ou, le cas échéant, chaque sous-catégorie d'Actions, conformément au Prospectus, si tous les Investissements de Portefeuille étaient vendus à la Date d'Evaluation retenue, pour un montant déterminé conformément au présent article 15, divisé par le nombre d'Actions émises au sein de la catégorie d'Actions ou, le cas échéant, de la sous-catégorie d'actions correspondantes.

Les règles de valorisation décrites ne seront utilisées qu'à des fins d'information.

La valeur des actifs du fonds sera déterminée comme suit:

la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets d'escompte, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être intégralement payée ou reçue, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé-Gérant Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

Les investissements dans des titres non cotés (private equity) seront évalués à leur juste valeur (en prenant en compte la valeur estimée de toute la société (p.e. en prenant en compte le niveau d'endettement), la nature et les caractéristiques

de la société, le volume de ses bénéfices, le revenu généré par les actions, les ventes d'actions précédentes, les prévisions quant à l'avenir de la société et la valeur de sociétés comparables). Cette évaluation sera effectuée sous la direction de l'Associé-Gérant-Commandité conformément aux standards professionnels appropriés, tels que les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV) publiées par la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA);

La valeur des Investissements de Portefeuille qui sont des sociétés admises à une cote officielle sera évaluée sur la base de la dernière cotation sur le marché à terme au jour d'évaluation in cas de sociétés cotées sur un marché à terme, et sera évaluées sur la base de dernier prix disponible sur le marché principal sur lequel ces titres sont échangés telle que fournie par un fournisseur de prix approuvé par l'Associé-Gérant Commandité pour les autres. Si ces prix ne sont pas représentatifs de la juste valeur, ces sociétés cotées ainsi que tout autre actifs autorisés seront évalués à la juste valeur à laquelle ces titres pourraient être revendus, telle que déterminée de bonne foi par et sous la direction de l'Associé-Gérant Commandité. Si nécessaire, cette évaluation sera convertie en euros selon le taux de change en vigueur le même jour à Londres.

La valeur de tout autre actif sera déterminée prudemment et de bonne foi en accord avec les principes comptables généralement acceptés à Luxembourg (Lux GAAP).

L'Associé-Gérant Commandité, à sa discrétion, peut autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation sur une base régulière s'il considère qu'elles refléteraient mieux la juste valeur de tout actif ou passif de la Société.

Si nécessaire la juste valeur d'un actif est déterminée par l'Associé-Gérant Commandité ou par un comité nommé par l'Associé-Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé-Gérant Commandité.

Toutes les règles d'évaluation et leur détermination doivent être interprétées et mises en oeuvre conformément aux principes comptables généralement acceptés à Luxembourg (Lux GAAP).

Art. 16. Suspension de la Valeur. L'Associé-Gérant-Commandité peut suspendre l'évaluation des Actifs de la Société:

(a) en cas de situation d'urgence à l'issue de laquelle il est impossible pour la Société de procéder à la cession ou à la valorisation d'une part importante de ses actifs; et/ou

(b) en cas d'indisponibilité des moyens de communication normalement employés pour calculer le prix ou la valeur des investissements, des titres ou tout autre cours de marché.

La CSSF ainsi que tout Actionnaire ayant demandé l'évaluation des Actifs de la Société seront informés d'une telle suspension par l'Associé-Gérant-Commandité.

Titre IV - Gestion - Représentation

Art. 17. Gestion. La Société sera gérée par l'Associé-Gérant-Commandité pendant la durée de la Société.

Les Actionnaires ne peuvent ni prendre part ni intervenir dans la gestion de la Société, et n'auront aucun droit ni aucune autorité pour agir au nom de la Société, autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'Actionnaires lors des Assemblées Générales.

L'Associé-Gérant-Commandité exercera ses fonctions conformément aux dispositions prévues dans le Prospectus.

Art. 18. Responsabilité. L'Associé-Gérant-Commandité est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être comblées par les Actifs de la Société et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable, avec la Société, de toute dette ne pouvant être comblée par les Actifs de la Société.

Un Actionnaire ne sera responsable que pour la valeur de son Engagement et sa contribution au capital social de la Société.

Art. 19. Autorité - Pouvoirs. Sauf disposition contraire prévue par la Loi de 1915, par les présents Statuts ou par le Prospectus, l'Associé-Gérant-Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, n'étant pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

L'Associé-Gérant-Commandité aura le pouvoir, au nom et pour le compte de la Société, d'exercer et de mettre en oeuvre tout ou partie de l'objet de la Société et d'accomplir tous les actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et autre projet qu'il estime nécessaire, recommandé ou circonstancié. Sauf en cas de disposition contraire expressément mentionnée dans les présents Statuts, ou dans le Prospectus, l'Associé-Gérant-Commandité aura toute discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns pour accomplir les objectifs de la Société.

En particulier, et dans la mesure où la loi le permet, l'Associé-Gérant-Commandité aura le pouvoir et l'autorité de faire, pour le compte de la Société (ou de conduire la Société, agissant par le biais de l'Associé-Gérant-Commandité, à faire) toutes les choses qui sont, de l'opinion raisonnable de l'Associé-Gérant-Commandité, nécessaires ou souhaitables pour faire fonctionner la Société, pour gérer le Investissements de Portefeuille de la Société, ou toute autre action servant les affaires de la Société, telle que plus amplement décrite dans le Prospectus et avec comme objectif d'accomplir la Politique d'Investissement.

Dans le but d'éviter toute incertitude, et tel qu'énoncé dans le Prospectus, l'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à créer et mettre en place tout comité et à nommer tout conseiller pour lui fournir les informations, aperçus et recommandations en relation avec la réalisation de l'objet de la Société.

Art. 20. Représentation. La Société est valablement engagée par la seule signature de l'Associé-Gérant-Commandité agissant par l'intermédiaire de:

- (a) ses dirigeants (ayant reçu le pouvoir de sous-déléguer), ou
- (b) une ou plusieurs autres personnes titulaires d'un pouvoir de signature en bonne et due forme, ou
- (c) toute(s) personne(s) à la (aux)/quelle(s) ce pouvoir a été délégué.

Art. 21. Délégation de pouvoirs. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à tout moment et sous sa responsabilité, sous-déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc chargés de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé-Gérant-Commandité peut notamment nommer, à tout moment, un ou plusieurs comités et déléguer certaines de ses attributions à ces comités.

L'Associé-Gérant-Commandité déterminera les pouvoirs, obligations et rémunération de ses mandataires et/ou comités, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions nécessaires à leur nomination.

Art. 22. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé-Gérant-Commandité ou l'un ou plusieurs des dirigeants de la Société y est intéressé ou est un administrateur, associé, dirigeant ou salarié de cette autre société, entreprise ou entité. L'Associé-Gérant-Commandité ou tout dirigeant de la Société qui exerce des fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de salarié de toute société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou s'engage de toute autre manière dans une relation d'affaires ne peut, du fait de cette relation avec cette autre société, entreprise ou autre entité, être empêché de participer aux délibérations et au vote ou d'intervenir de quelque manière que ce soit dans le cadre d'un tel contrat ou de toute autre relation d'affaire, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Sont considérés comme d'éventuels conflits d'intérêts par exemple (i) le fait pour l'Associé-Gérant-Commandité ou ses Filiales de fournir des services à d'autres clients, (ii), le fait pour des salariés ou des dirigeants de l'Associé-Gérant-Commandité ou ses Filiales de devenir administrateurs de la Société ou (iii) le fait pour l'Associé-Gérant-Commandité ou ses Filiales de détenir ou de négocier des titres détenus par la Société.

Des règles et conseils additionnels sur les conflits d'intérêt sont décrits plus en détail dans le Prospectus.

Art. 23. Indemnisation. Tel que décrit plus en détail dans le Prospectus, la Société accepte de rembourser et d'indemniser, à partir des Actifs de la Société, les Individus ou les Personnes Indemnisés tels qu'un directeur, un administrateur, un actionnaire, un mandataire ou un employé de l'Associé-Gérant-Commandité, les Conseillers Locaux ainsi que leurs employés et leurs Filiales respectives, ou un Administrateur Nommé, ou un Conseiller de toute perte, dommage, dette, paiement ou dépense (incluant des frais de justice d'un montant raisonnable) raisonnablement encourue du fait de toute menace d'action, de procès ou de poursuites; ou d'action, de procès ou de poursuites en attente ou achevé survenant à propos de toute tâche effectuée de bonne foi en lien avec la Société par une telle personne en tant que Personne Indemnisée, étant cependant entendu qu'une telle personne ne sera pas indemnisée dans tous les cas résultant de (i) son infraction substantielle à ces Statuts ou au Prospectus ou aux accords pour la fourniture de services de conseil ou (ii) de son dol, de sa mauvaise foi, de sa fraude, de sa négligence grave ou faute lourde ou de son insouciance téméraire pour ses obligations et devoirs en relation avec la Société.

Art. 24. Révocation de l'associé-gérant-commandité. Les Actionnaires auront le droit de révoquer l'Associé-Gérant-Commandité, en conformité avec les dispositions du Prospectus. L'Associé-Gérant-Commandité ne participera pas à ce vote.

La révocation et le remplacement doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la CSSF.

Titre V - Assemblées d'actionnaires

Art. 25. Assemblées générales des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires représentera tous les Actionnaires de la Société. Elle sera investie des pouvoirs les plus étendus afin de diligenter, exécuter ou entériner des actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que toute décision prise lors de l'assemblée générale des Actionnaires modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis de tierces parties soit approuvée par l'Associé-Gérant-Commandité.

L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'il sera précisé dans l'avis de convocation à ladite assemblée, le dernier Jour Ouvrable de juin à 14h00.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir à d'autres endroits et à d'autres moments qui seront spécifiées dans les avis de convocation respectifs.

Les convocations à toutes les Assemblées Générales d'Actionnaires présentant l'ordre du jour et précisant la date et le lieu de l'assemblée ainsi que les conditions d'admission s'y attachant et se référant aux conditions de quorum et de majorité seront, le cas échéant, publiées conformément à la législation luxembourgeoise et envoyées aux Actionnaires par courrier postal, au moins vingt-et-un (21) jours calendaires avant l'assemblée à l'adresse mentionnée dans le Registre.

Chaque action donne droit à une (1) voix à chaque Assemblée Générale.

Les actionnaires pourront prendre part aux assemblées en désignant par lettre ou tout autre moyen similaire, télégramme ou télex, une autre personne comme leur mandataire.

Les conditions de participation, de quorum et de majorité pour chaque Assemblée Générale des Actionnaires sont celles expliquées aux articles 67 et 67-1 de la Loi modifiée de 1915.

Toute résolution d'une Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être adoptée avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social sur première convocation, et, à défaut, sans quorum de présence sur seconde convocation, et (ii) l'approbation par une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, et (iii) le consentement de l'Associé-Gérant-Commandité.

Le président de l'Associé-Gérant-Commandité devra présider à chaque Assemblée Générale d'Actionnaires. Dans l'hypothèse où ce dernier n'est pas présent ou ne souhaite pas présider, les directeurs de l'Associé-Gérant-Commandité éliront parmi eux une personne pour présider l'assemblée.

Art. 26. Quorum. Aucune transaction ne sera effectuée lors d'une Assemblée Générale si un quorum, déterminé conformément à la Loi de 1915, n'est pas présent au moment où l'assemblée traite de cette affaire.

Art. 27. Vote. Sauf disposition contraire de la Loi de 1915, des présents Statuts ou du Prospectus et, en particulier l'article 25, lors de toute Assemblée Générale, une décision soumise au vote de l'assemblée ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par des Actionnaires (présents en personne ou par procuration) détenant au moins cinquante (50) pourcent de la totalité des Actions. Cependant, si une décision particulière nécessite également selon les dispositions des présents Statuts ou du Prospectus l'approbation par la Majorité Ordinaire des Actionnaires, la Majorité Spéciale des Actionnaires ou autre, une telle décision ne peut être valablement adoptée que si elle approuvée conformément à de telles prescriptions.

Toute modification du Prospectus sera effectuée en conformité avec les dispositions de ce dernier.

Titre VI - Comptes - Rapports - Distributions

Art. 28. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Art. 29. Comptes. Les comptes de la Société seront exprimés en Euros.

L'Agent Administratif, Teneur de Registre et Agent de Transfert, sous la responsabilité de l'Associé-Gérant-Commandité établit les comptes annuels de la Société pour chaque Exercice Social, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Luxembourg (Luxembourg GAAP). L'Associé-Gérant-Commandité devra faire auditer ces comptes annuels par le Réviseur d'Entreprises.

L'Agent Administratif, Teneur de Registre et Agent de Transfert, sous la responsabilité de l'Associé-Gérant-Commandité établira également une évaluation annuelle de la Société non-auditée, à chaque Date Comptable.

Art. 30. Informations. Une copie des comptes annuels, incluant le rapport du Réviseur d'Entreprises sera délivré à chaque Actionnaire au moins quinze (15) jours calendaires avant chaque assemblée générale annuelle.

L'Associé-Gérant-Commandité préparera et enverra à chaque Actionnaire, une lettre de suivie, décrivant les derniers investissements réalisés par la Société, aussi rapidement que possible à la fin de chaque trimestre se terminant les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

Le première de ces lettres de suivie sera relative à la période débutant à la Date de Clôture Initiale et se terminant à la deuxième Date Trimestrielle après la Date de Clôture Initiale.

Art. 31. Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Actionnaire-Gérant-Commandité pour un mandat d'un (1) an renouvelable. Le Réviseur d'Entreprises est rémunéré par la Société et devra rester en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Le Réviseur d'Entreprises remplira les fonctions telles que prévues par la Loi de 2004.

Art. 32. Dépositaire. La Société devra conclure un Contrat de Banque Dépositaire avec un établissement financier, lequel contrat devra être conforme aux dispositions de la Loi de 2004. Le Dépositaire est tenu d'assumer envers la Société et les Actionnaires les responsabilités que lui imposent la Loi de 2004 (notamment les articles 8 et 9 de la Loi de 2004), le Contrat de Banque Dépositaire et toute autre disposition légale en vigueur.

Les obligations du Dépositaire prendront fin dans les cas suivants:

(a) à tout moment à l'initiative du Dépositaire ou de la Société sous réserve d'envoyer une notification par écrit à l'autre partie en respectant un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. Une telle résiliation devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception qui devra préciser la date de prise d'effet de cette résiliation qui sera, dans tous les cas, postérieure à l'expiration du délai de préavis de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires;

(b) nonobstant ce qui précède, si l'une des parties commet une violation de ses obligations en vertu du Contrat de Banque Dépositaire et n'y remédie pas dans un délai de trente (30) jours calendaires consécutifs à partir de la date de réception de la notification signifiée par la Société ou le Dépositaire;

- (c) le Contrat de Banque Dépositaire prendra automatiquement fin si:
- (i) l'une des parties est insolvable ou incapable de payer ses dettes exigibles; ou
 - (ii) l'une des parties a été mise ou va être mise en liquidation, volontaire ou obligatoire (à l'exception d'une liquidation volontaire préalablement acceptée par l'autre partie); ou
 - (iii) un curateur a été nommé pour tout ou partie des actifs d'une des parties ou si une des parties fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire ou est admise au bénéfice du concordat; ou
 - (iv) la Société perd son agrément conformément à la Loi de 2004 ou cesse d'être autorisée à agir en tant que tel en droit luxembourgeois; et
 - (v) le Dépositaire cesse d'être autorisé à remplir ses fonctions et ses obligations; ou
- (d) dans tous les autres cas prévus par les Statuts ou les dispositions légales en vigueur.

En cas de résiliation du Contrat de Banque Dépositaire, l'Associé-Gérant-Commandité agissant pour le compte de la Société s'efforcera de trouver un nouveau dépositaire dans les deux (2) mois suivant la date de cette résiliation afin qu'il assume les responsabilités, les fonctions et les obligations du précédent Dépositaire; étant entendu que si un nouveau dépositaire ne peut être nommé pour une raison quelconque, l'Associé-Gérant-Commandité et les Actionnaires coopéreront de bonne foi au cours de cette période de deux (2) mois à chercher une structure alternative pour poursuivre le fonctionnement de la Société, soumis à l'agrément de la CSSF si nécessaire.

Art. 33. Distributions. Sous réserve des réinvestissements autorisés, et des exigences du droit luxembourgeois, les distributions seront payables par la Société sur ses Actions conformément aux dispositions prévues dans le Prospectus.

Aucune distribution ne pourra être faite si, après déclaration d'une telle distribution, la valeur des Actifs de la Société venait à être inférieure à un million d'Euros (EUR 1.000.000).

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 34. Dissolution. Conformément à la loi luxembourgeoise, si le capital de la Société devient inférieur à la moitié de son capital minimum, l'Associé-Gérant-Commandité devra soumettre la question de dissolution du Fonds à une Assemblée Générale des Actionnaires pendant laquelle les décisions seront prises conformément à l'article 67-1 de la Loi de 1915. Si le capital de la Société devient inférieur à un quart de son capital minimum, l'Associé-Gérant-Commandité doit soumettre la question de dissolution de la Société à une Assemblée Générale des Actionnaires pour laquelle aucun quorum ne sera prescrit et au cours de laquelle la dissolution aura lieu si elle est approuvée par un quart des votes exprimés lors de l'assemblée.

Toute liquidation volontaire ou forcée de la Société devra être effectuée conformément aux dispositions de la Loi de 2004. Cette loi précise les mesures à prendre pour permettre aux Actionnaires de participer à la distribution des produits de liquidation et prévoit lors de la finalisation de la liquidation que les actifs seront déposés auprès de la Caisse des Consignations de Luxembourg qui se tiendra au profit des Actionnaires concernés. Les montants non réclamés de l'entiercement dans le délai de prescription concernée seront susceptibles d'être confisqués conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Sous réserve des dispositions énoncées dans le Prospectus, la dissolution de la Société doit se produire à la fin de son mandat comme fixé à l'article 5 ou avant cette date lors de la survenance de l'un des événements suivants (sans qu'aucune autre action n'ait à être entreprise par les Actionnaires):

- (a) l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité et de la Majorité Spéciale des Actionnaires subordonné à l'adoption d'une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; ou
- (b) l'estimation de bonne foi par l'Associé-Gérant-Commandité que la dissolution de la Société est nécessaire pour éviter une violation ou la poursuite d'une violation des règles ERISA; ou
- (c) si l'inscription de la Société sur la liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque tenue par la CSSF est retiré de manière définitive; ou
- (d) si le montant souscrit du capital social de la Société augmenté par la Prime d'Emission, reste, à partir de la date à laquelle la Société a été autorisée comme SICAR, en dessous d'un million d'Euros (EUR 1.000.000); ou
- (e) si le contrat entre le Dépositaire et la Société est résilié par l'une des parties et si aucun autre dépositaire ni agent payeur ne sont nommés dans un délai de deux (2) mois.

Dans l'hypothèse où l'Associé-Gérant-Commandité se retire, est dissout, mis en liquidation ou si il est l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation judiciaire ou si l'Associé-Gérant-Commandité cesse son activité pour quelque raison que ce soit (ce qui inclut un retrait volontaire), la Société poursuivra ses activités et ne sera pas dissoute. En conséquence, le Réviseur d'Entreprises désignera, dans un délai de deux (2) mois après la survenance d'un tel événement, un administrateur intérimaire, qui ne doit pas forcément être un Actionnaire, et qui ne sera pas considéré comme étant l'associé-gérant-commandité de la Société. Un tel administrateur prendra toute mesure urgente ainsi que celles qui relèvent de la gestion courante de la Société, ce qui inclut notamment la convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires, aussi vite que possible après sa nomination. L'Assemblée Générale des Actionnaires nommera, par décision prise à la Majorité Ordinaire des Actionnaires, le nouvel associé-gérant-commandité de la Société, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF, et transférera l(es) Action(s) de Commandité de l'Associé-Gérant-Commandité au nouvel associé-

gérant-commandité de la Société. Tout nouvel associé-gérant-commandité de la Société devra adhérer aux règles qui ont été acceptées par l'actuel Associé-Gérant-Commandité.

Art. 35. Liquidation. Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, l'Associé-Gérant-Commandité agira comme liquidateur, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF. Dès que la Société est liquidée, plus aucune activité ne pourra être conduite, sauf en ce qui concerne les activités nécessaires à la liquidation ordonnée des affaires de la Société, la protection et la réalisation des Actifs de la Société et la distribution des Actifs de la Société, si il en reste, aux Actionnaires de la Société, tel que plus largement décrit dans le Prospectus. L'Associé-Gérant-Commandité ne sera pas personnellement responsable envers tout Actionnaire pour le retour des Apports en Capital et des Engagements Pendants.

Toute liquidation volontaire ou d'office de la Société sera effectuée en conformité avec les dispositions du Prospectus, de la Loi de 1915 et de la Loi de 2004. Cette dernière précise les étapes devant être prises pour permettre aux Actionnaires de participer à la distribution des produits de la liquidation et prévoit qu'à la finalisation de la liquidation, les actifs non réclamés soient déposés sous séquestre auprès de la Caisse des Consignations du Luxembourg et seront gardés au bénéfice des Actionnaires en question. Les montants sous séquestre non réclamés seront susceptibles d'être confisqués, en conformité avec les dispositions de la législation luxembourgeoise.

Titre VII - Dispositions générales

Art. 36. Fusion - Scission. Sous réserve du Majorité Spéciale des Actionnaires, l'Associé-Gérant-Commandité peut soit fusionner, en tout ou partie, la Société avec une autre SICAR dont il assure la gestion, soit scinder la Société en deux (2) ou plusieurs SICAR qu'il gèrera conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et sous réserve du consentement préalable de la CSSF.

Art. 37. Modifications des présents Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant dans les conditions de quorum prévues par la Loi de 1915.

Art. 38. Droit applicable. Pour toute question non régie par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915 et à la Loi de 2004.

Déclaration

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la Loi du 10 Août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément.

Souscription et Libération

Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative sans valeur nominale à un prix de souscription de un euro (EUR 1) et trente mille neuf cent quatre-vingt dix-huit (30.998) actions de catégorie C sans valeur nominale et a entièrement payé les actions souscrites par un paiement en espèces pour un montant total de trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 30.999) , et la libérer intégralement.

MPM Advisors, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Catégorie B sans valeur nominale, qui est émise à un prix de un euro (EUR 1,-) qui sera alloué au capital social et quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 99,-) qui seront alloués au compte de prime d'émission de la Société au fur et à mesure des Prélèvements appelés par l'Associé-Gérant Commandité à sa seule discrétion , et à payé l'Action de Catégorie B souscrite par un paiement en espèces pour un montant de une (1) euro.

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte de constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont établis le siège social de la Société au 10 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Bonnet, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 juin 2011. Relation: RED/2011/1098. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086490/1621.

(110097427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Satine International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100395/10.

(110114328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Selargius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.913.

Extrait du Procès-Verbal des décisions de l'Actionnaire Unique prises le 03 juin 2011

Sixième résolution:

L'Actionnaire Unique prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELARGIUS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011100396/14.

(110114415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Silvretta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.969.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100401/9.

(110113754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Simatrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 56.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100402/10.

(110113753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

SIT MOBILE Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011100405/14.

(110113768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

SN Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.016.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.651.

Par résolutions circulaires signées en date du 13 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Sam Block III, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 28 avril 2011;

2. Nomination de Erica Herberg, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100406/15.

(110113772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Sodalis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 53.486.

Par la présente, le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est repris par le domiciliataire, la société FIDU-CONCEPT SARL, avec effet immédiat.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2011100407/10.

(110113782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Sofinim Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.014.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINIM LUX

T. BAMELIS / Signature

Administrateur de Catégorie A / Administrateur de Catégorie B

Référence de publication: 2011100408/12.

(110114211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Solar-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.
R.C.S. Luxembourg B 135.644.

Dépôt rectificatif du bilan 2010 qui a été déposé le 13 avril 2011 avec comme numéro de référence de dépôt L110057870

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100409/10.

(110114517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

SOLIDUS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100410/9.

(110114010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

SRX LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9671 Neunhausen, 28, An der Delt.
R.C.S. Luxembourg B 148.194.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011100414/12.

(110114625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Tegeler Hoefe Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 151.816.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100425/9.

(110113840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Tiger Cats Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 50.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 155.256.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100432/11.

(110113797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Timberland Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 101.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100433/9.

(110113940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Sygest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 151.848.

1- La société accepte la démission de Madame Marguerite LIEFGEN de son poste de gérante administrative, avec effet au 21 mars 2011.

2- Monsieur Bertrand WURTH demeure gérant unique de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011100423/16.

(110114552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Tradimus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100434/11.

(110114325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Talpa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3380 Noertzange, 86, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 55.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100436/10.

(110114269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Technoconsult2 S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 141.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100438/10.

(110114573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Topstory Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.151.

STATUTS

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- CESA INVESTMENTS SA, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

ici valablement représentée par deux administrateurs, savoir Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, demeurant professionnellement au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen et Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, demeurant professionnellement au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

2.- Monsieur Joseph de HAES, Expert Comptable, né le 09 décembre 1954 à Wemmel (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «TOPSTORY FINANCE S.A.-SPF, Société de gestion de Patrimoine Familial».

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), divisé en 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000,00- (cinq cent mille Euros) qui sera divisé en 5.000 (cinq mille) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 12 juillet 2016, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans

réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession des actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration

Art. 10. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 15. Endroit et date de l'assemblée générale. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juillet à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 16. Commissaire aux comptes. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Répartition de bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 20. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

101942

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, pré qualifiés déclarent souscrire les 3.000 (trois mille) actions comme suit:

1.- CESA INVESTMENTS SA	2.999 actions
2.- Joseph de HAES	1 action
TOTAL:	3.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de 300.000,- EUROS (trois cent mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés Administrateurs:

a) Monsieur Joseph de HAES, Expert Comptable, né le 09 décembre 1954 à Wemmel (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

b) Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

c) Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3. Est appelée aux fonctions de Commissaire:

Van Cauter - Snauwaert & CO Sàrl, ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen.

4. Le mandat des Administrateurs, et du Commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. I. FLORANGE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31822. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100444/220.

(110114511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

The UBK Pepp Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE UBK PEPP LUX S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011100443/11.

(110113700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Technoconsult3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 143.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100439/10.

(110114574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Texmat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 142.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100442/9.

(110114242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Tower 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 142.847.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100445/10.

(110114615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

TSS Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.347.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TSS Luxembourg I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011100449/11.

(110114509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

TSS Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.347.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 15 juillet 2011

1. Mme Ruth BRAND a démissionné de son mandat de gérante.
2. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TSS Luxembourg I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011100450/16.

(110114537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Tycoon Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.884.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011100452/12.

(110114215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

United International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour United International Management S.A.

Référence de publication: 2011100454/10.

(110114385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Unitrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 89.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100456/10.

(110113759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Upsilon Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.564.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100457/9.

(110114042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Tycoon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.883.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011100453/12.

(110114624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

UVB Universal-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 96.872.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100458/10.

(110114501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Value Opportunities Fund S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100459/11.

(110113819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Verim S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 500.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 50.912.

EXTRAIT

En date du 15 juillet 2011, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Vincenzo Costanzelli, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat;
- Mme Monica Tiuba, employée, née le 18 novembre 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100460/16.

(110114235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Victoria Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.138.

Extrait des résolutions prises en date du 08 juillet 2011

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 08 juillet 2011 que l'associé unique a décidé comme suit:

- de révoquer Damien Nussbaum, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 08 juillet 2011.

Luxembourg, 13 juillet 2011.

Peter Diehl

Administrateur

Référence de publication: 2011100462/14.

(110113712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Viewfield Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 83.678.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100463/10.

(110114528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Vinia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.869.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 11 juillet 2011

- La démission de Madame Antonella GRAZIANO de son mandat d'administrateur de catégorie B est acceptée;
- Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé administrateur de catégorie B en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO.

Monsieur Alain RENARD terminera le mandat d'administrateur de Madame Antonella GRAZIANO qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Certifiée sincère et conforme

Référence de publication: 2011100464/16.

(110114256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Vins et Terroirs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 54.440.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Keymeulen Jean Pierre / Winand Jean Luc
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011100465/11.

(110114205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Wartheplatz Berlin S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.404.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100468/9.

(110113844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

WAGNER GmbH Heizung-Klima-Sanitär, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 10, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.326.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011100471/12.

(110114620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 95.561.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011100469/11.

(110113822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Yeto Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 51.840.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 17 juin 2011

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 17 juin 2011 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011100473/16.

(110113767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

KAA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 14, Jean Brachmond Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.160.

STATUTS

L'an deux mille onze, le six juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian SCHMIT, employé privé, né à Luxembourg, le 24 octobre 1975, demeurant à L-6691 Moersdorf, 14 Jean Brachmond Strooss.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "KAA S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, l'exploitation d'un commerce d'achat et de vente de machines à café et de produits alimentaires en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi. Elle peut en outre exercer tout

autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord. Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Moersdorf.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Christian SCHMIT.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-6691 Moersdorf, 14 Jean Brachmond Strooss.
- 2.- Monsieur Christian SCHMIT, employé privé, né à Luxembourg, le 24 octobre 1975, demeurant à L-6691 Moersdorf, 14 Jean Brachmond Strooss, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christian SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011. Relation GRE/2011/2590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100250/115.

(110114633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Yvedec Nerolf Associates SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011100475/11.

(110114627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Ventinori GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.575,60.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.319.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution écrite des associés de la Société en date du 30 juin 2011 que:

- M. Peter Grunow, gérant, né le 25 avril 1949 à Lübeck, Allemagne, résidant au August-Lämmle-Weg 50/1, 71229 Leonberg, a été nommé membre du conseil de gérance en tant qu'«Administrateur Cinven» (Cinven Director) de la Société pour une période indéterminée, en remplacement de M. Guy Davison, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2011;

- M. Jürgen Schaubel, gérant, né le 29 mai 1963 à Bönningheim (Landkreis Ludwigsburg), Allemagne, résidant au Büelmattweg 8, CH 6340 Baar, a été nommé membre du conseil de gérance en tant qu'«Administrateur Mezzanine» (Mezzanine Director) de la Société pour une période indéterminée, en remplacement de M. Gerard Burgers, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2011;

- M. Gianni di Bertoli, gérant, né le 13 mai 1979 à Boussu, Belgique, résidant au 168, Val Croix, L-1370 Luxembourg a été nommé membre du conseil de gérance en tant qu'«Administrateur Mezzanine» (Mezzanine Director) de la Société pour une période indéterminée, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2011; et

- M. Bernd Gottschalk, gérant, né le 10 juin 1943 à Lübeck, Allemagne, résidant au Savignystrasse 34, D-60325 Frankfurt, a été nommé membre du conseil de gérance en tant qu'«Administrateur Manco» (Manco Director) de la Société pour une période indéterminée, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

Président du GP (GP Chairman)

1. Dr Klaus Peter Bleyer;

Administrateurs Cinven (Cinven Directors)

2. M. Bruno Schick;

3. M. Peter Grunow;

4. Mme Daniele Arendt-Michels; (Lux)

5. M. David Konings; (Lux)

Administrateurs Mezzanine (Mezzanine Directors)

6. M. Jürgen Schaubel

7. M. Gianni di Bertoli; (Lux)

Administrateurs Manco (Manco Directors)

8. M. Bernd Gottschalk

9. M. John Dercksen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011105766/41.

(110119809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Yveedec Nerolf Associates SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.426.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011100476/11.

(110114628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Yperesia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.527.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100474/10.

(110113856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Contere, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.880.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2008

Nominations:

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'administrateur de:

M. Alfred BOUCKAERT

M. Pierre GOFFIN

M. Bruno DURIEUX

Leurs fonctions prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de 2010.

L'Assemblée Générale renouvelle pour une même durée de trois ans le mandat de la sàrl PriceWaterhouseCoopers aux fonctions de réviseurs indépendants. Leurs fonctions prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Claudine FRUTSAERT

Secrétaire de l'Assemblée Générale

Référence de publication: 2011104042/22.

(110119695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Agalux Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 Avril 2011

En date du 19 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Messieurs William VAN IMPE, Luc Van DEN MEERSSCHAUT, Jean-Marie DEFOSSE, Pierre DEVONDEL et Jacques CRABBE en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an de KPMG Audit SàRL., Ce mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale en 2012.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AGALUX INVESTMENT COMPANY SA.

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2011100497/19.

(110113482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Cauvin Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.761.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 mai 2011 à 15 heures

L'assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Sidney Bouvier et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A, en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 18B, rue de la Chapelle L-8017 Strassen Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B. 73 846, pour une durée de 6 ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2011100505/19.

(110113426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Agalux Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.713.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour AGALUX MANAGEMENT COMPANY SA.

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2011100498/14.

(110113495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

GARAGE PICARD, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 19, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.805.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100493/10.

(110111811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Helsinki Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.220.

—
Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102319/10.

(110116755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.